



Rapport d'activité 2013

Introduction de la Présidente



Cette année 2013 a été riche et fructueuse en activités déployées. Le GIP Enfance en Danger s'est également consolidé dans sa structure et dans son fonctionnement.

Le GIP Enfance en Danger, par la spécificité des grands acteurs qui le constituent au travers de ses trois collègues (État, départements, associations nationales de protection de l'enfance), garantit un espace de réflexion, d'élaboration et de concertation pluri-institutionnel et pluridisciplinaire, impliquant décideurs publics et acteurs partenariaux associatifs, au service d'une politique publique transversale et majoritairement décentralisée mais qui se doit d'être concertée de par ses implications pour les enfants et les familles au regard d'une approche nécessairement globale de prévention, de protection et d'accompagnement social.

Ainsi avec les deux services qui le composent, le SNATED et l'ONED, à la fois spécifiques et complémentaires, il s'agit de poursuivre le développement de notre institution afin qu'elle réponde au mieux aux besoins et attentes des enfants en dangers, des parents en difficultés dans le cadre de nos missions confiées et financées par l'État et les départements.

Ainsi, le retour à l'équilibre budgétaire pour sa deuxième année consécutive, l'adoption du Cadre d'emploi renouvelé, et la renégociation du bail ont été des temps forts pour l'administration du GIP, permettant ainsi d'asseoir un ancrage favorable, durable et pérenne de notre institution.

De même, la démarche de contrôle interne comptable et financier traduit la volonté d'assurer pleinement veille et transparence auprès des financeurs publics, comme cela a pu être confirmé et apprécié par la Cour des comptes dans le cadre de son contrôle des comptes et de la gestion du GIP Enfance en Danger pour les exercices de 2007 à 2012 qu'elle a réalisé au troisième trimestre 2013.

L'ONED a poursuivi son soutien aux acteurs de la Protection de l'enfance par son implication, tant dans divers groupes de travail, que par sa contribution et son appui auprès des départements et plus particulièrement s'agissant des ODPE. Par ailleurs, le rapport du Comité d'experts, placé sous la

présidence de M. Michel Legros, et ses 12 préconisations, s'agissant de la démarche en vue d'un consensus sur le périmètre de l'observation de la population prise en charge en protection de l'enfance, ont été remis le 2 juillet 2013 à la Ministre déléguée en charge de la Famille.

Ces travaux ont très largement contribué à la consolidation de la mise en œuvre du décret du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED. Ainsi, après réunion des Comités de pilotage et technique de l'ONED, il a été procédé à la classification des variables en quatre groupes et à l'élaboration d'un plan de montée en charge progressive pour les départements en vue de permettre, dès 2014, la présentation de quelques indicateurs départementaux issus des données 2012.

Deux journées d'études se sont tenues le 19 juin 2013 concernant « *la santé des enfants accueillis au titre de la Protection de l'enfance* », et le 10 octobre 2013, en collaboration avec l'Ined et le laboratoire PRINTEMPS ayant pour thème « *la transition à l'âge adulte après une mesure de protection* », à l'occasion de la rencontre annuelle du réseau international des chercheurs sur ce champ (Intrac).

Enfin, il m'a été donné de remettre officiellement le 8^e rapport de l'ONED au Gouvernement et au Parlement le 30 mai 2013 à Mme Dominique Bertinotti, Ministre déléguée à la Famille. Celui-ci portait plus particulièrement sur l'AEMO, par une approche historique, juridique et une analyse des pratiques afin d'éclairer la place de cette mesure dans le dispositif de Protection de l'enfance et les pistes pour son devenir au regard des transformations introduites par la loi du 5 mars 2007.

Le SNATED a organisé au Palais Bourbon son 3^e séminaire avec les responsables des Crip autour de trois tables rondes, dont une plus particulièrement dédiée à l'enfance en danger et les nouvelles technologies de la communication, en présence de Mme Marie Derain, Défenseur des enfants, adjointe au Défenseur des droits. Cette journée a mobilisé plus de 170 professionnels représentant plus de 75 départements.

Par ailleurs, la démarche de dématérialisation des transmissions d'informations préoccupantes entre le SNATED et les départements s'est poursuivie, processus finalisé pour plus de 67 départements au 31 décembre 2013.

Le SNATED a souhaité également impulser une politique de conventionnement avec les ministères afin de « *garantir l'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs* » et ce, conformément à l'article L226-8 du CASF.

À cet effet, une nouvelle campagne d'affichage dans tous les établissements scolaires (125 000 affiches), a pu être initiée avec le soutien de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) qui a assuré le routage vers ces établissements.

De même, une campagne d'affichage a pu être conduite avec le soutien du ministère de l'Intérieur auprès des gendarmeries, des commissariats de police, ainsi qu'avec la Préfecture de police de Paris (8 700 affiches), le ministère assurant le routage.

Enfin, s'agissant de l'activité du plateau d'écoute du SNATED, l'année 2013 confirme la tendance d'une augmentation du taux d'appels décrochés (+ 2,6 %), soit plus de 1 300 appels par jour, une

stabilité du nombre d'appels traités sur le plateau d'écoute (33 100 appels), soit plus de 90 appels par jour, et une augmentation des informations préoccupantes transmises aux départements (+ 2,6 %), soit plus de 35 transmissions par jour.

Nous ne manquerons pas de prendre connaissance avec beaucoup d'attention des éléments d'analyse comme des préconisations qui sont attendus à l'issue de la mission d'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance initiée par le gouvernement en octobre 2013 et pilotée par le ministère délégué chargé de la Famille, en lien avec l'Assemblée des départements de France.



Hermeline Malherbe
Présidente du GIP Enfance en Danger
Présidente du conseil général
des Pyrénées-Orientales

La vie institutionnelle du GIP Enfance en Danger

<u>1. Le point sur l'activité institutionnelle</u>	<u>1</u>
1.1 Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2013	1
1.2 Adaptation du Cadre d'emploi	1
1.3 Mise en place d'une démarche de contrôle interne comptable et financier	1
1.4 Renégociation du bail du GIPED et marché du pré-accueil du SNATED	1
1.5 Missions de contrôle	2
<u>2. L'évolution des effectifs et la formation des salariés</u>	<u>2</u>
2.1 L'évolution des effectifs en 2013	2
2.2 La formation des salariés en 2013	2
<u>3. L'analyse du Compte financier 2013 et l'évolution du budget annuel</u>	<u>3</u>
3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2013	3
3.2 L'analyse du Compte financier 2013	5
<u>4. La communication interne au GIPED</u>	<u>7</u>

Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

<u>1. Synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité</u>	<u>11</u>
1.1 Combien d'appels reçoit le SNATED ?	11
1.2 Qui sont les appelants ?	12
1.3 Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?	13
1.4 Quels sont les dangers évoqués ?	14
1.5 Qui sont les auteurs présumés des dangers ?	15
1.6 Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?	16

<u>2. Les temps forts 2013</u>	<u>16</u>
2.1 Le 3 ^e séminaire SNATED/Crip	16
2.2 La dématérialisation des Informations Préoccupantes	17
2.3 Des conventions au service de l'obligation d'affichage du 119	18
<u>3. Le SNATED et les départements</u>	<u>20</u>
3.1 Les visites du SNATED par des professionnels des Crip	20
3.2 La formation des écoutants de la ligne départementale guadeloupéenne	21
3.3 Le SNATED et les lignes départementales	21
<u>4. Le SNATED et ses partenaires</u>	<u>21</u>
4.1 À l'échelon national	22
4.2 À l'échelon international	25
4.3 La formation interservices	27
4.4 Deux formations en protection de l'enfance	28
<u>5. Quelques données sur l'activité de l'encadrement</u>	<u>28</u>
5.1 L'astreinte	29
5.2 Les saisines des services de première urgence	29
5.3 Les réquisitions	30
5.4 Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet	31
5.5 L'activité du groupe tutorat	31
<u>6. La communication du SNATED</u>	<u>32</u>
6.1 Quelques données relatives au site internet	32
6.2 La réactualisation d'outils de communication	33
6.3 Les relations avec les medias	34
6.4 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web	36
6.5 Les demandes de documentation	37
6.6 La tenue de stands	38
6.7 Le lancement du projet de film sur le 119 pour 2014	39

L'Observatoire

National

de l'Enfance en Danger

<u>1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance</u>	<u>39</u>
1.1 Le soutien auprès de l'État	39
1.2 Le soutien auprès des départements	44
1.3 Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance	49
<u>2. Recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance</u>	<u>54</u>
2.1 Le huitième rapport de l'ONED : l'action éducative en milieu ouvert : état des lieux et perspectives	54
2.2 Travailler avec l'accord des familles en protection de l'enfance	56
2.3 Le dispositif de recueil de la parole de l'enfant victime	56
2.4 Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance	57
<u>3. Améliorer les connaissances sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs</u>	<u>57</u>
3.1 Le recensement et le développement des données chiffrées	57
3.2 Le développement des études et des recherches	63
3.3 Les partenariats avec l'international	68
3.4 Les publications de l'ONED	70
<u>4. Le centre de ressources de l'ONED et sa communication</u>	<u>71</u>
4.1 Le centre de documentation et la veille scientifique	71
4.2 Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr	71
4.3 Les Lettres de l'ONED	73
4.4 L'ONED et les médias	73



La vie

institutionnelle

du GIP Enfance en Danger

1. Le point sur l'activité institutionnelle

1.1 Le calendrier des réunions institutionnelles de l'année 2013

- 14 février, 30 mai, 12 septembre, 20 novembre : réunions du Bureau
- 21 mars, 27 juin, 19 septembre : réunions du Conseil d'administration
- 24 octobre : Assemblée générale annuelle

1.2 Adaptation du Cadre d'emploi

Une dizaine de réunions ont eu lieu sur l'année 2012 avec les organisations syndicales afin d'adapter le Cadre d'emploi selon des modalités et une procédure qui ont été définies dans une note de cadrage adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 mars 2012. Le Cadre d'emploi renouvelé a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration réuni le 21 mars 2013.

1.3 Mise en place d'une démarche de contrôle interne comptable et financier

L'agent comptable du GIPED et le Directeur administratif et financier ont bénéficié d'une formation à la maîtrise des risques comptables et financiers assurée par l'IGPDE en janvier 2013. Les enjeux sont de renforcer la qualité des comptes, de faciliter la gouvernance du GIPED en améliorant la gestion des risques et de répondre au besoin de transparence et de confiance de l'action publique. Cette formation a été suivie de la mise en place d'une démarche de maîtrise des risques comptables et financiers impliquant toutes les directions du GIPED et aboutissant à un dossier de révision comprenant notamment la cartographie des risques et un plan d'action.

1.4 Renégociation du bail du GIPED et marché du pré-accueil du SNATED

La direction du GIPED a souhaité anticiper en 2013 le renouvellement du bail du GIPED en octobre 2014 en entamant une renégociation avec le propriétaire des locaux autour des conditions financières de ce renouvellement. Cette renégociation a abouti à une baisse conséquente des loyers à partir de 2014 ainsi qu'à une prise en charge par le bailleur de travaux de rénovation et de sécurisation des locaux.

L'année 2013 a également été l'occasion de renouveler le marché du pré-accueil téléphonique du SNATED dans des conditions financières favorables tout en maintenant une importante exigence technique auprès du prestataire retenu.

1.5 Missions de contrôle

Une mission de contrôle de la Cour des comptes a eu lieu pendant l'été 2013 portant sur l'ensemble de la structure du GIPED. La DGFIP a également mené une mission de contrôle mais limitée au périmètre de l'agence comptable du GIPED.

2. L'évolution des effectifs et la formation des salariés

2.1 L'évolution des effectifs en 2013

Les effectifs du GIPED demeurent stables sur 2013 (79 agents) en comparaison avec 2012. Cette stabilité des effectifs s'observe depuis plusieurs années : au 31 décembre 2011 (80 agents) et au 31 décembre 2010 (79 agents).

En équivalent temps plein (ETP), la variation sur l'année 2013 correspond à une légère diminution de 0,22 ETP par rapport à 2012 (mais une augmentation de 1,65 ETP avait été enregistrée en 2012 ainsi qu'une augmentation de 2,2 ETP enregistrée en 2011).

Le tableau récapitulatif des effectifs au 31 décembre 2013 est le suivant :

Personnel direction générale / Service administratif et financier /	
Systèmes d'Information	10,0
Personnel SNATED	53,0
Personnel ONED	salariés 15,0
	mise à disposition 1,0
<i>Total salariés GIP</i>	79

	ONED	SNATED	DAF	Total
Mise à disposition	1,00	0	0	1,00
Equivalents Temps Plein	15,00	32,38	8,95	56,33
dont Equivalent Temps Plein Travaillé	15,00	30,07	8,95	54,02
dont CDD Equivalent Temps Plein	6,00	5,64	0	11,64

2.2 La formation des salariés en 2013

Le montant des dépenses de formations des personnels du GIPED a atteint un total de 36 260,82 € en 2013 comparé à 34 937,00 € en 2012, soit une hausse de 1 323,82 €.

Le nombre total d'heures de formations s'est élevé à 787,75 heures sur l'année 2013 alors qu'il correspondait à 724,00 heures sur l'année 2012.

Le tableau ci-après précise la ventilation du budget alloué en 2013 (en €) :

FORMATIONS SNATED	9 412,67
FORMATIONS ONED	9 918,75
FORMATIONS DAF	8 712,00
FORMATIONS INDIVIDUELLES SNATED	0
FORMATIONS INDIVIDUELLES ONED	800,00
FORMATIONS INDIVIDUELLES DAF	0
COLLOQUES ET SEMINAIRES	7 417,40
TOTAL GENERAL	36 260,82

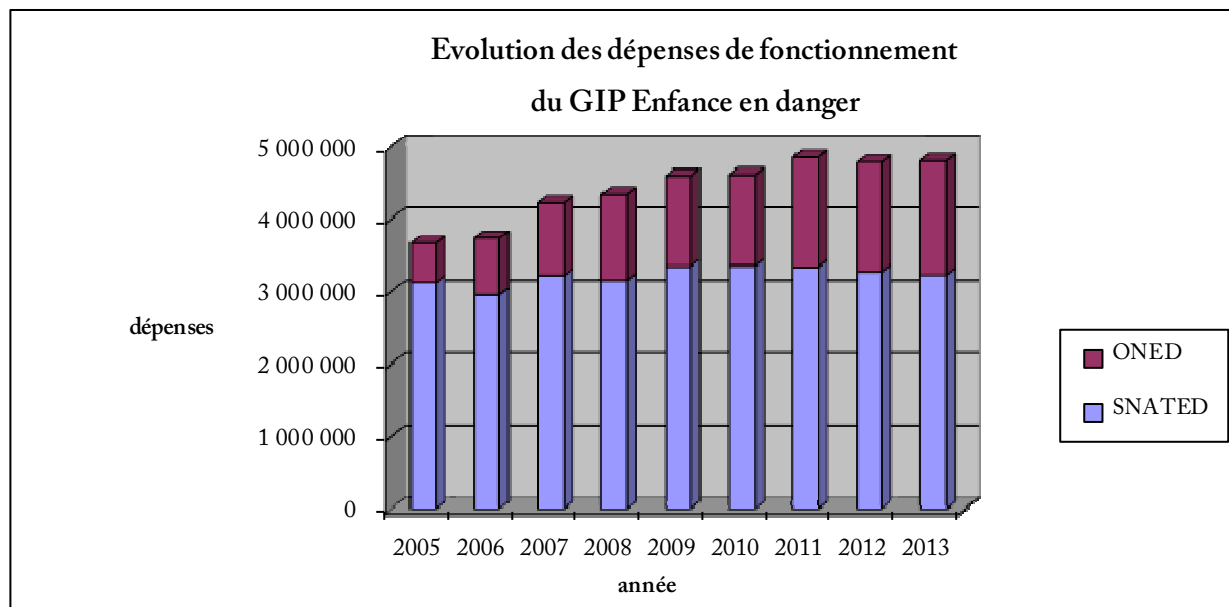
Les temps forts du plan de formation 2013 auront notamment consisté au SNATED en des sessions de formations juridiques et des formations aux premiers secours. Le personnel de la direction administrative et financière a bénéficié de différentes formations aux nouveaux logiciels de comptabilité et de paye (SNEG) ainsi que des formations à la maîtrise des risques comptables et financiers (IGPDE). Le personnel de l'ONED a notamment bénéficié de formations juridiques, de formations à l'écriture pour le web, de formation à la création et à l'animation de réseau ainsi que de formations aux premiers secours.

3. L'analyse du Compte financier 2013 et l'évolution du budget annuel depuis 2005

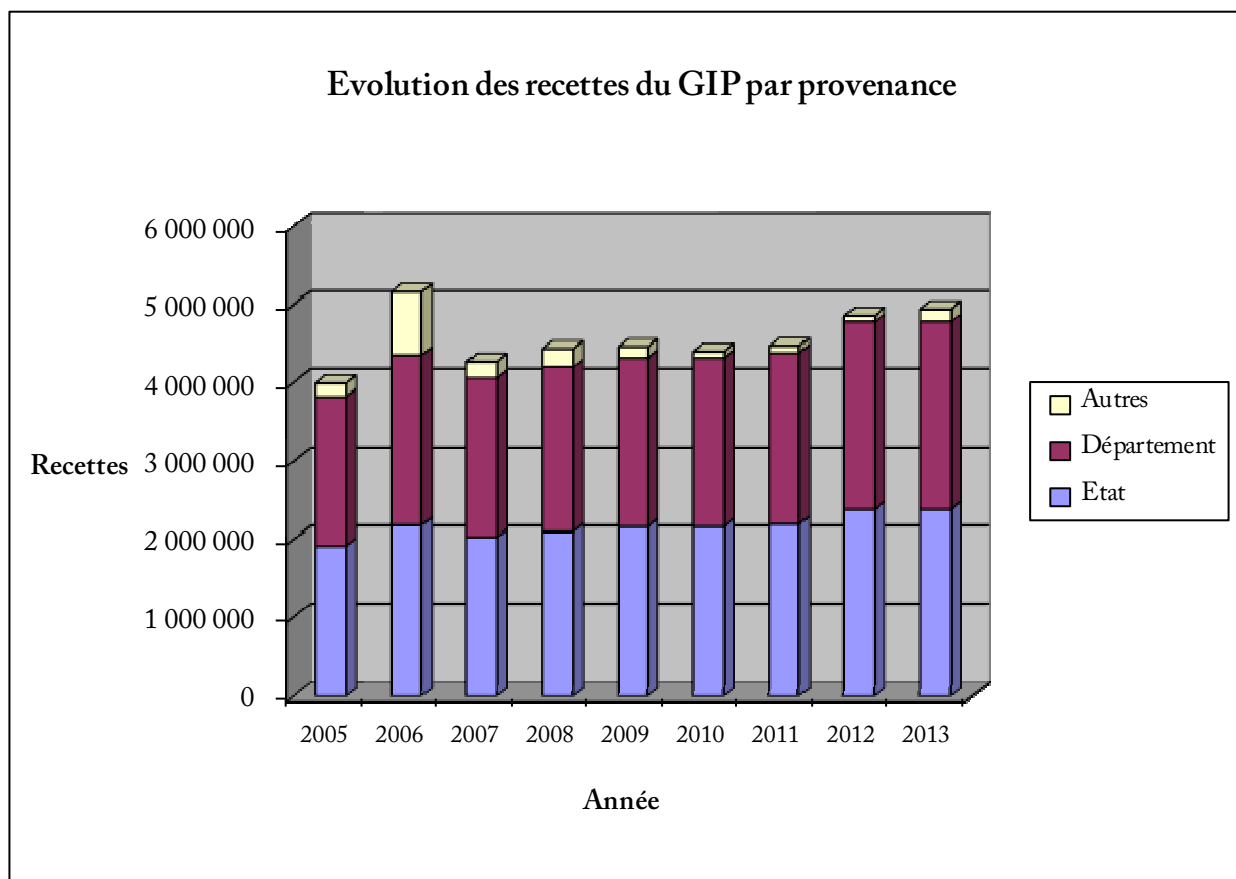
3.1 L'analyse globale du budget entre 2005 et 2013

Une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2005 et 2013 comparée à l'évolution des contributions de l'État et des départements est synthétisée dans les tableaux et graphiques.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement GIP				
fonctionnement				GIP
Année	SNATED	ONED	dépenses GIP	investissement
2005	3 131 413	540 879	3 672 292	76 140
2006	2 951 976	787 493	3 739 469	25 367
2007	3 227 193	993 490	4 220 683	193 689
2008	3 159 086	1 174 831	4 333 917	40 211
2009	3 343 109	1 251 132	4 594 241	35 097
2010	3 351 134	1 258 117	4 609 251	33 826
2011	3 333 276	1 517 386	4 850 662	79 283
2012	3 274 000	1 507 423	4 781 423	41 765
2013	3 232 630	1 568 904	4 801 534	28 872



Contributions Etat et département/ Recettes globales GIP				
Année	Etat	Département	Autres	Recettes GIP
2005	1 910 000	1 910 000	168 730	3 988 730
2006	2 177 700	2 177 700	804 145	5 159 545
2007	2 027 700	2 027 700	215 746	4 271 146
2008	2 100 000	2 100 000	232 384	4 432 384
2009	2 158 800	2 158 800	140 792	4 458 392
2010	2 158 780	2 158 780	79 752	4 397 312
2011	2 191 182	2 191 182	86 175	4 468 539
2012	2 388 389	2 388 389	81 624	4 858 402
2013	2 388 389	2 388 389	163 295	4 940 073



3.2 L'analyse du Compte financier 2013

L'exercice 2012 avait été marqué par le retour à l'équilibre financier pour le GIPED (avec un excédent de 76 979 €) après 4 années successives d'exercices déficitaires.

L'exercice 2013 correspond également à un exercice excédentaire (138 538 €), ce qui s'explique notamment par une diminution des frais de personnel, par de nouvelles modalités de valorisation des provisions pour congés payés et compte épargne temps introduites dans le nouveau cadre d'emploi des personnels du GIPED ainsi qu'une diminution du montant du poste Études et recherches de l'ONED. Cet excédent dégagé sur l'exercice 2013 a été généré à moyens constants par rapport à l'exercice 2012, le niveau des subventions de l'État et des départements étant le même en 2013 qu'en 2012 (4 776 778 €).

Information concernant l'incidence des écritures pour ordre passées au compte financier 2013 :

À la suite de l'annulation de la provision pour congés payés et CET constituée en 2012 et de la constitution de la provision de 2013, les comptes 6412 et 6455 se sont retrouvés avec des soldes créditeurs respectivement de 75 603,11 € et 29 015,26 €.

L'infocentre de la DGFIP n'acceptant pas les soldes créditeurs sur les comptes de la classe 64, à la demande de l'agent comptable, trois écritures pour ordre ont été passées pour ramener à zéro les soldes créditeurs sur les comptes 6412 et 6455.

Les écritures pour ordre ont été les suivantes :

Débit compte 6412 et crédit compte 581 pour 75 603,11 € ;

Débit compte 6455 et crédit compte 581 pour 29 015,26 € ;

Débit compte 581 et crédit compte 75831 pour 104 618,37€ ;

Les écritures pour ordre ont été passées en totalité au SNATED.

Ces écritures pour ordre n'ont aucune incidence sur le résultat du SNATED et par conséquent sur celui du GIPED.

Néanmoins, pour obtenir le montant des charges réelles du personnel du SNATED, il faut retrancher 104 618 € des 2 480 636 € inscrits au compte financier. Les charges réelles du personnel au SNATED sont donc de 2 376 018 €.

De même que le montant réel des produits divers de gestion du SNATED s'élève à (132 450 € - 104 618 €), soit 27 832 €.

L'ensemble des charges a représenté un montant total de 4 696 916 € (4 801 534 - 104 618) pour l'exercice 2013 alors que ce montant s'élevait à 4 781 423 € en 2012 soit une diminution du montant des charges à hauteur de 84 507 €. Le montant des charges du GIPED en 2013 est inférieur de 188 093 € au montant inscrit au budget en DBM2 (4 885 009 €).

Les produits ont diminué de 22 947 € en 2013 passant 4 858 402 € en 2012 à 4 835 455 € en 2013 (4 940 073 - 104 618).

Le différentiel entre les charges et les produits amène à constater **un excédent de 138 538 € sur l'exercice 2013** alors qu'en 2012 l'excédent atteignait 76 979 €.

Les subventions de l'État et des départements (enregistrées respectivement aux comptes 741 et 744) demeurent au même niveau en 2013 comparées à leur niveau de 2012. Le montant cumulé de ces subventions s'élève à 4 776 778 € soit 98,7 % des 4 835 455 € de produits constatés en 2013.

Les autres produits ont diminué de 22 947 € sur 2013, passant de 81 624 € en 2012 à 58 677 € en 2013.

4. La communication interne au GIPED

L'année 2013 a été l'année du lancement de la refonte du site intranet, outil de communication que le GIPED a mis en place en octobre 2009. La création de cet outil de communication interne figurait dans la Convention pluriannuelle d'objectifs de l'institution signée le 17 juin 2010. L'objectif 7.3 de la partie « gestion des ressources humaines » évoquait ainsi :

- comme sous objectif : « *renforcer la cohésion de salariés du GIPED* » ;
- comme moyen et action à mettre en œuvre : « *développer le portail intranet commun aux deux services* ».

La version mise en ligne le 12 octobre 2009 était « provisoire » et devait s'enrichir progressivement avec les idées et remarques des utilisateurs et des personnes en charge de son fonctionnement : le responsable informatique du GIPED, le documentaliste de l'ONED et le responsable communication du SNATED. Certaines modifications de fond et de forme ont ainsi été effectuées depuis. Mais, insuffisamment puisqu'il apparaissait que les agents du SNATED ne s'étaient pas appropriés l'outil.

Aussi, en 2013, un comité de pilotage a été mis en place, composé de la direction des 3 services et des agents en charge de l'informatique, la documentation et la communication.

Une réflexion globale a été favorisée et l'ensemble des agents du GIPED ont été sollicités, dans le cadre des diverses réunions existantes, afin de recueillir leurs besoins, leurs attentes, leurs remarques pour un meilleur développement de cet outil faits pour eux et avec eux.

Cette période de travail a permis d'impliquer l'ensemble des agents.

Fin 2013, une architecture a ainsi été élaborée avec l'adhésion des agents et la validation du comité de pilotage. 2014 devrait ainsi être l'année de sa mise en œuvre technique et de sa mise en ligne pour un meilleur accès à l'information institutionnelle.

The logo consists of a red rounded square containing a white tilted rectangle. The text is centered within the white rectangle.

**Le Service National
d'Accueil Téléphonique
de l'Enfance en Danger**

1. Synthèse de l'analyse chiffrée de l'activité

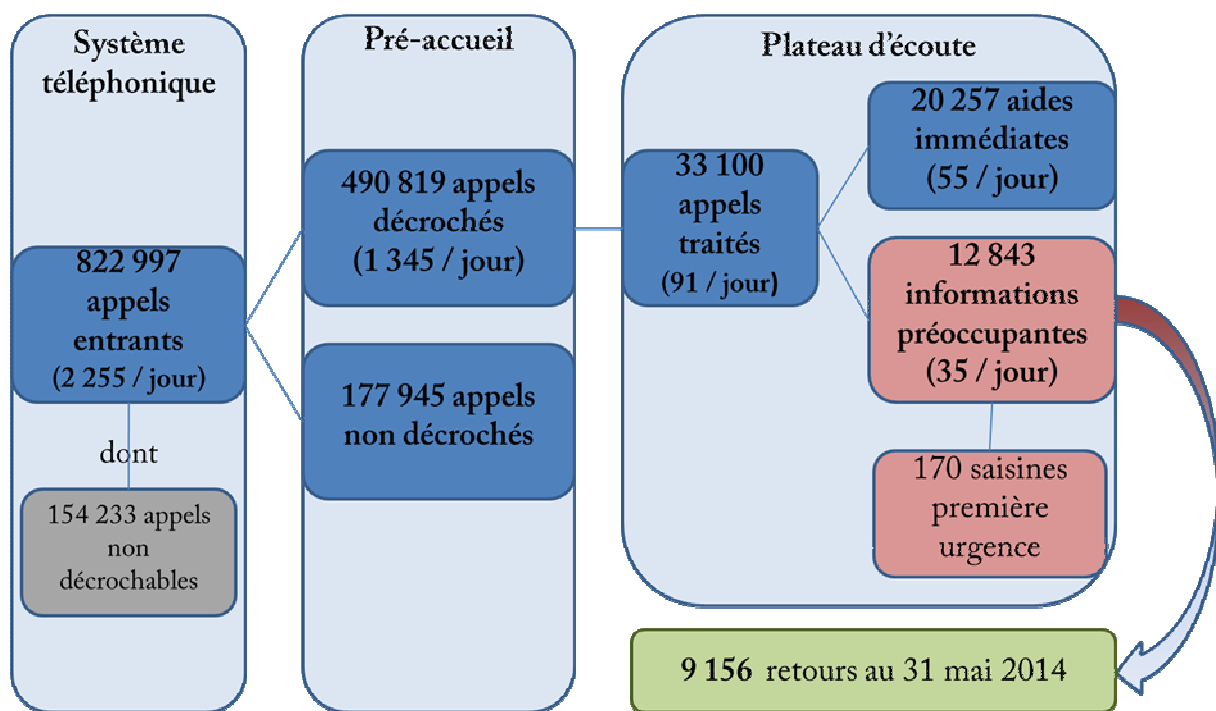
1.1 Combien d'appels reçoit le SNATED ?

Appel entrant : appel entrant dans le système téléphonique du SNATED, décroché par le pré-accueil ou le plateau d'écoute

Appel traité : appel qui donne lieu à une information préoccupante au département ou à une aide immédiate de la part de l'écouter

Aide immédiate (AI) : conseils, orientations, renseignements de la part de l'écouter; ou appel révélant un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Son compte-rendu est conservé au sein du service

Information préoccupante (IP) : entretien relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont un compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (Crip) du département concerné



Le système de blacklistage mis en place par le SNATED en 2012 a eu un impact important sur la baisse des appels entrants. En effet, ce dispositif a largement contribué à écarter les appels inappropriés, permettant ainsi de libérer les lignes pour les appels qui correspondent aux missions du service.

L'amélioration du temps d'attente moyen avant décroché observé depuis 2009 se poursuit en 2013 passant de 37 à 27 sec.

De même, le délai de prise en charge entre le pré-accueil et le plateau d'écoute diminue, s'élevant à 11 mn 40 s, contre 12 mn 23 sec. en 2012.

Malgré la stabilisation des appels traités, les IP continuent leur progression (+ 2,6 % en 2 ans et + 39,1 % depuis 2009).

1.2 Qui sont les appelants ?

34 462 appelants ont été concernés par les appels traités.

La part des appels provenant de jeunes concernés est stable par rapport à 2012 : 10,9 % de mineurs et 0,9 % de jeunes majeurs.

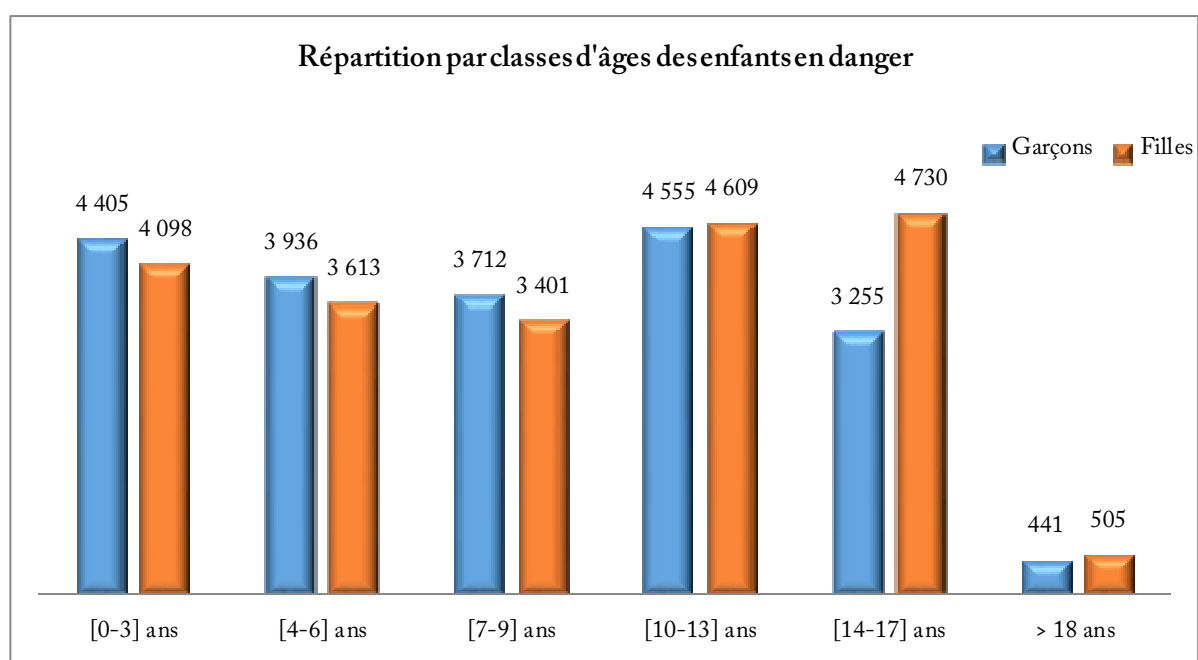
Les femmes sont majoritaires et représentent 52 % des appelants.

Qualité de l'appelant	Aides immédiates (AI)		Informations Préoccupantes (IP)		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	4 331	20,6%	1 083	8%	5 414	15,7%
Père	3 315	15,8%	1 218	9%	4 533	13,1%
Mineur concerné	2 738	13,1%	1 026	7,6%	3 764	10,9%
Voisin	1 265	6%	1 111	8,3%	2 376	6,9%
Entourage amical	1 745	8,3%	618	4,6%	2 363	6,9%
Grands-parents	1 530	7,3%	566	4,2%	2 096	6,1%
Famille autre	1 137	5,4%	612	4,5%	1 749	5,1%
Professionnels	1 042	5%	559	4,2%	1 601	4,6%
Adulte concerné	563	2,7%	12	0,1%	575	1,7%
Beau-parent	425	2%	146	1,1%	571	1,7%
Membre de la fratrie	236	1,1%	119	0,9%	355	1%
Jeune Majeur concerné	277	1,3%	51	0,4%	328	0,9%
Gendarmerie/Police	56	0,3%	17	0,1%	73	0,2%
Autre	951	4,5%	607	4,5%	1 558	4,5%
Non désigné	1 380	6,6%	5 726	42,5%	7 106	20,7%
Total	20 991	100%	13 471	100%	34 462	100%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appelants (n=34 462)

1.3 Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?



59 039 enfants ont été concernés par les appels traités.

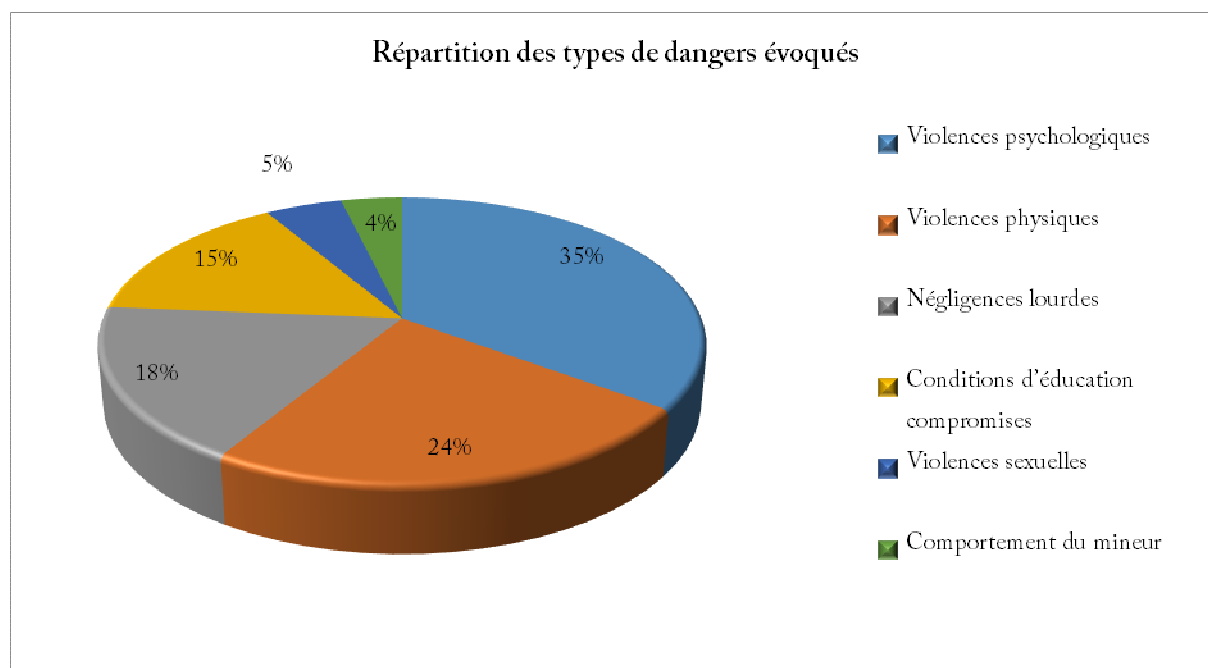
Pour 43 569 d'entre eux (73,8 %), un danger est évoqué.

Sur l'ensemble des appels traités :

- 47,8 % sont des filles et 46,6 % des garçons (dans 5,6 % des cas, le sexe n'est pas précisé).
- Jusqu'à 12 ans, les garçons sont plus en danger que les filles. A partir de l'adolescence, la tendance s'inverse.

24 670 d'entre eux sont concernés par une transmission d'information préoccupante, lorsqu'un danger est évoqué.

1.4 Quels sont les dangers évoqués ?



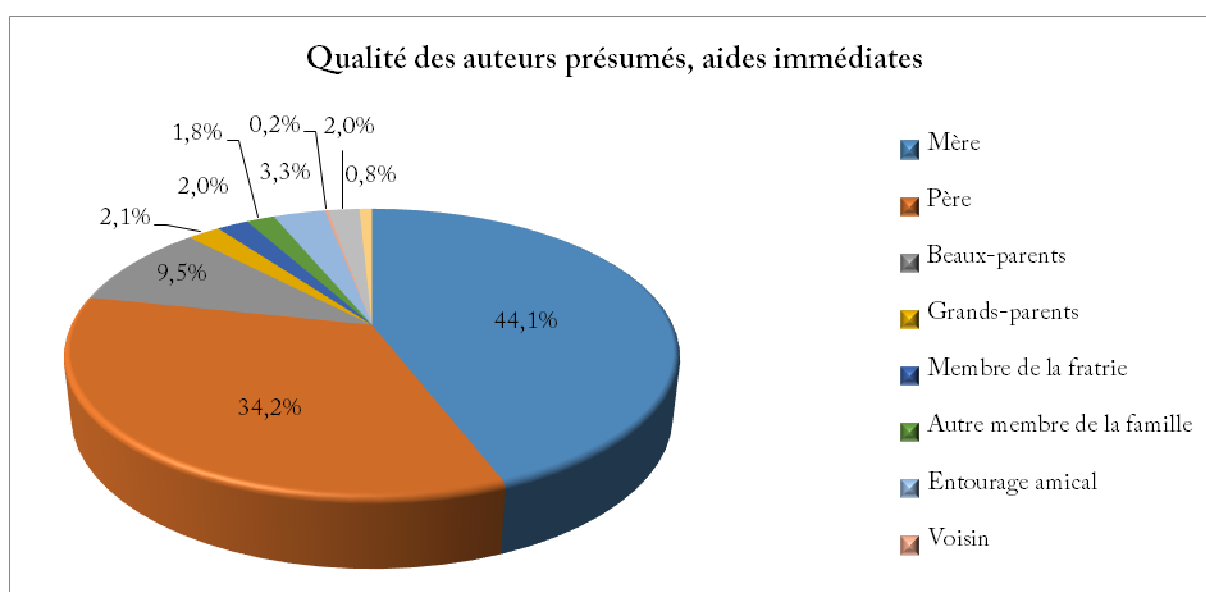
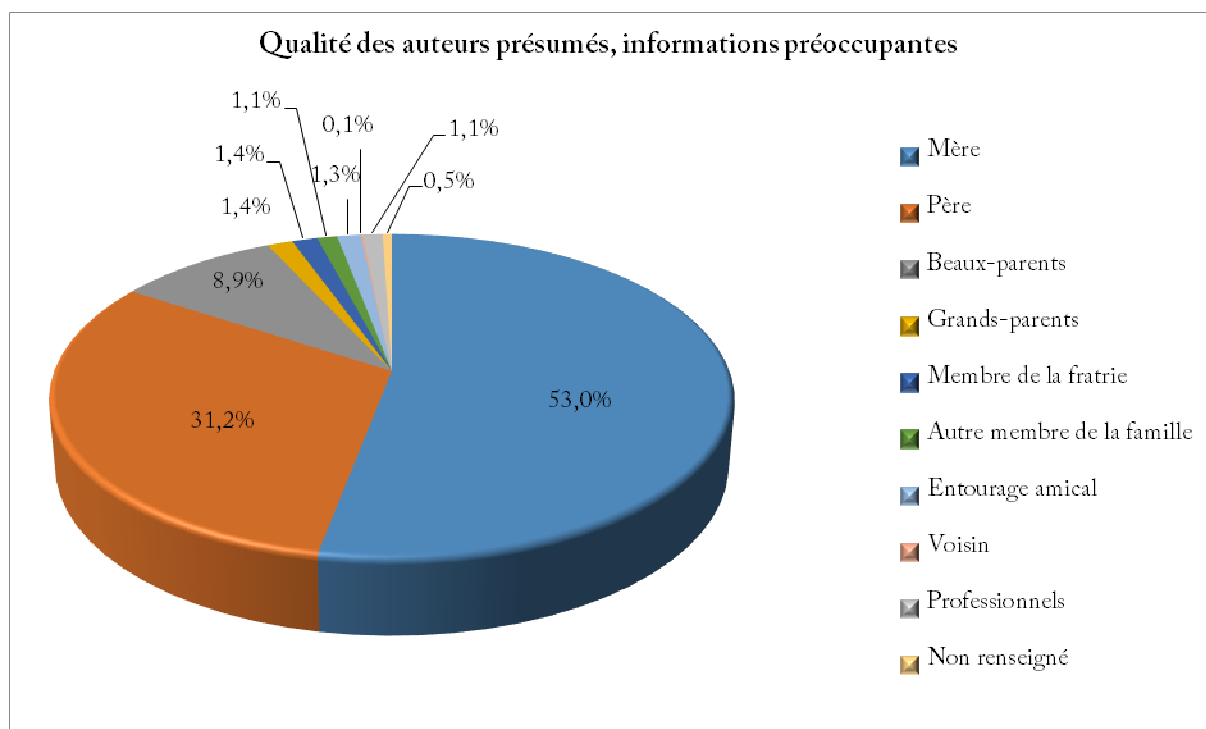
Pour les quatre types de dangers prédominants, la répartition est relativement équitable entre les filles et les garçons.

Les violences physiques et psychologiques concernent 6 dangers sur 10 et vont souvent de pair. Lorsque l'enfant vit avec ses deux parents, la fréquence des violences psychologiques et physiques est supérieure à la moyenne.

Les enfants vivant avec leur mère seule ou en nouvelle union subissent davantage de négligences lourdes et moins de violences psychologiques. Les enfants vivant avec leur père seul ou en nouvelle union sont davantage exposés aux violences physiques mais moins aux négligences lourdes et aux conditions d'éducation compromises.

L'enfant vivant hors du foyer familial subit plus de violences sexuelles et de dangers liés à son comportement.

1.5 Qui sont les auteurs présumés des dangers ?



Parmi les 55 605 auteurs présumés :

Dans 95,8 % des situations, les auteurs présumés appartiennent à la famille proche de l'enfant (parents, beaux-parents, grands-parents, membres de la fratrie) et 8 fois sur 10 ce sont les parents

La part des femmes dans les auteurs présumés est de 53,7%. Ce constat repose essentiellement sur la forte représentation des mères dans la catégorie d'auteur présumé regroupant les parents (60%).

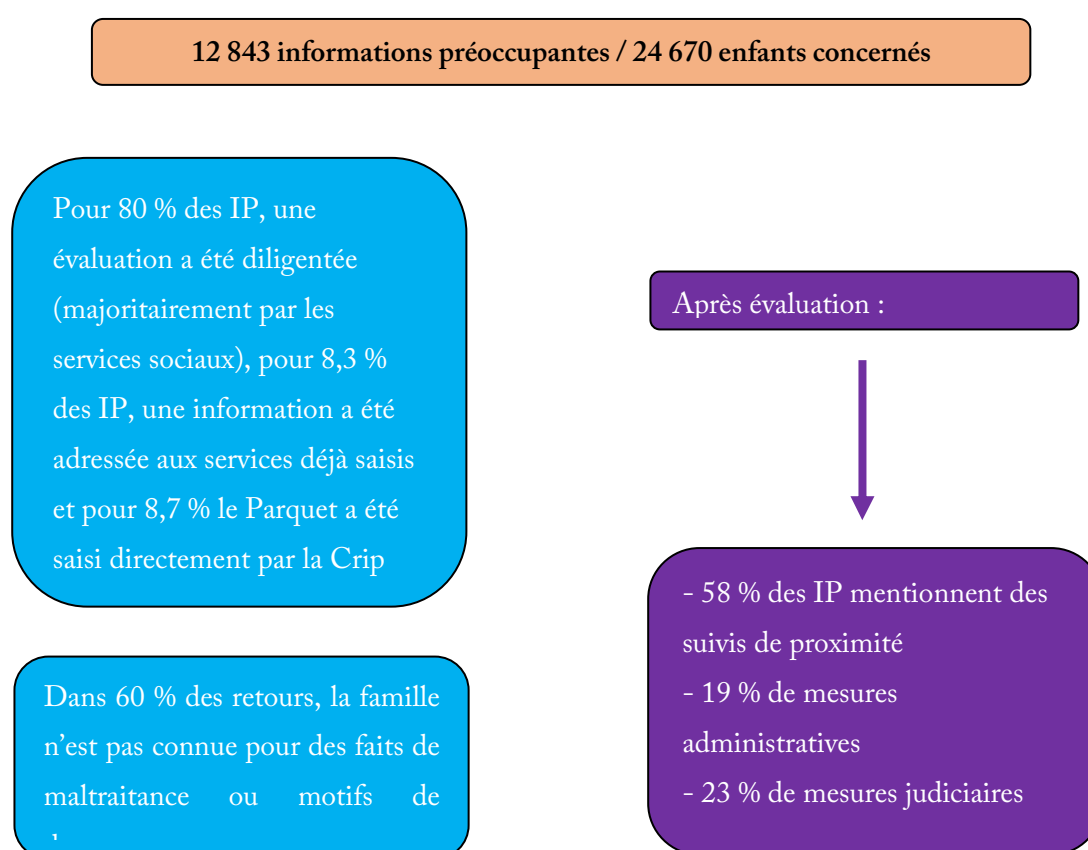
Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, seulement 1,4 % des jeunes majeurs et 2,1 % des mineurs (principalement des adolescents)

À noter : Plus d'un enfant sur deux vit chez l'un des deux parents, dont majoritairement la mère, et un tiers chez les deux parents qui sont principalement les auteurs présumés.

1.6 Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?

Conformément à l'article 40 de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger, la Crip doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans les 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants.

Cette année, le taux de retours au 31 mai 2014 est de 71,3 %, soit une baisse de 5% par rapport à 2012. Il est important que les départements continuent à se mobiliser et renvoient les retours d'évaluation dans les délais impartis.



2. Les temps forts 2013

2.1 Le 3^e séminaire SNATED/Crip

Le 28 mars, le SNATED a organisé, au Palais Bourbon, son 3^e séminaire avec les responsables de Crip. Ce fut l'occasion pour les professionnels de ces différents services de travailler sur leurs pratiques collaboratives afin d'améliorer leurs articulations au profit des missions de protection de l'enfance.

En plénière, la direction du SNATED a présenté les premières tendances 2012 d'activité. Trois thématiques ont également été abordées lors de tables rondes :

- « Enfants en danger et nouvelles technologies : quelles modalités de traitement entre les différents services ? » ;
- « Les échanges dématérialisés entre le SNATED et les Crip » ;
- « Le traitement des situations d'urgence : quelles réponses apporter ? »

Plusieurs intervenants extérieurs, experts dans ces domaines d'intervention, ont enrichi les débats. Des écoutants du SNATED sont également intervenus afin de témoigner de leurs pratiques.

Cette journée a réuni 170 professionnels de l'enfance dont des professionnels de Crip de 75 départements différents.



Marie-Paule Martin-Blachais, Directeur général du GIPED et
Frédérique Botella, Directeur du SNATED

Les actes de ce séminaire sont disponibles sur le site du service et plus particulièrement à l'adresse : <http://www.allo119.gouv.fr/activites> (partie « Productions du service »).

2.2 La dématérialisation des Informations Préoccupantes

Conformément à la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) en date du 21 septembre 2011, le SNATED a sécurisé la transmission de données individuelles avec les services départementaux.

Ainsi, le 5 février, s'est tenue la première rencontre inter régionale relative à la dématérialisation des informations préoccupantes entre le SNATED et Crip. Ce premier rendez-vous a rassemblé les Directeurs Enfance et Famille, les responsables de Crip et les Directeurs des services informatiques de l'Ile-de-France. Neuf autres rencontres, animées par le Directeur du SNATED et le responsable SI et téléphonie du GIPED, ont été organisées tout au long du premier semestre : le 4 mars à Dijon, le 18 mars à Metz, le 22 mars à Lyon, le 29 mars à Lille, le 3 avril à Rennes, les 21 et 22 avril en Guadeloupe, le 24 mai à Marseille, le 31 mai à Toulouse et le 14 juin à Bordeaux.

Pour les départements de la Réunion et de la Guyane, des visioconférences ont été réalisées.

Ces rencontres furent l'occasion de présenter le dispositif de dématérialisation mais surtout d'accompagner sa mise en œuvre. Ces différentes réunions mais également la table ronde consacrée aux échanges dématérialisés lors du séminaire « SNATED/Crip » du 28 mars, ont permis d'accélérer et d'arriver à une quasi finalisation du projet fin 2013.

Les données qui suivent démontrent l'efficacité de cette méthodologie proposée par le SNATED et la direction générale de la Modernisation de l'État.

Ainsi, au 31 décembre 2013, 67 départements recevaient des IP sécurisées ce qui correspond à 3334 informations préoccupantes contre 146 en 2012.

La dématérialisation des échanges s'applique également aux retours d'évaluation : 22 départements en ont ainsi retourné 499 au SNATED.

Ce premier bilan est satisfaisant et 2014 devra être l'année de la finalisation de ce process avec l'ensemble des départements.

2.3 Des conventions au service de l'obligation d'affichage du 119

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans son article L.226-8 précise que « *l'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs* ». Ainsi, conformément à la loi, le SNATED a impulsé une politique de conventionnement avec les ministères, afin de communiquer de manière pérenne sur le 119 et renforcer sa notoriété, auprès des jeunes et des familles mais également de développer de meilleures pratiques collaboratives entre institutions au profit des mineurs en danger.

2.3.1 Le ministère de l'Éducation nationale

Comme en 2007 et en 2009, le SNATED a relancé une campagne d'affichage dans tous les établissements scolaires de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer. Pour faciliter l'annualisation de cette action onéreuse, le SNATED et le ministère de l'Éducation nationale se sont répartis les coûts financiers dans la convention de partenariat, la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) prenant en charge le routage vers les établissements scolaires, soit une contribution à hauteur de 71 928 euros.

La première action fut d'adresser à toutes les écoles, collèges et lycées une affiche du 119 accompagnée d'un courrier cosigné par la DGESCO et le GIPED. Ce projet de partenariat prévoit plusieurs engagements pour le ministère en termes de sensibilisation des enfants, des familles et de la communauté éducative. Cette convention devrait être signée courant 2014.

2.3.2 Le ministère de l'Intérieur

Dans le cadre d'un partenariat en cours d'élaboration entre le SNATED et le ministère de l'Intérieur (direction centrale de la Police nationale et direction centrale de la Gendarmerie nationale), plusieurs actions ont pu être menées afin de consolider une meilleure collaboration, notamment dans le cas des situations d'urgence gérées au SNATED. De nombreux contacts ont également été développés.

Cette convention a notamment pour objectif de préciser les modalités et les critères de saisine des services de première urgence, et ce, conformément à la Convention constitutive du GIPED :

« En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur ou du jeune majeur, que ce soit en semaine, le week-end ou la nuit, le SNATED sollicite l'intervention immédiate des services de première urgence pour qu'ils vérifient la réalité du péril et procèdent à la mise à l'abri immédiate du mineur ou du jeune majeur si nécessaire ». Conformément à l'article 39 de la Convention constitutive du GIPED et à la Convention de partenariat avec le ministère de l'Intérieur, cette saisine écrite se fait de façon dématérialisée via une fiche de recueil élaborée à cet effet : « La gestion de ces situations est assurée par les écoutants en lien 24h sur 24 avec l'encadrement, qui reste également à disposition des services de première urgence. »

En effet, pour permettre une intervention plus rapide des services de police ou gendarmerie auprès des mineurs nécessitant une protection immédiate, le SNATED a souhaité accélérer le process de sollicitation de ces services. Ainsi, dans le cadre de cette convention, il sera désormais permis au SNATED de joindre dans chaque département le centre opérationnel compétent pour dépêcher une patrouille auprès du mineur.

Pour ce faire et conformément à la délibération de la Commission nationale informatique et liberté (Cnil) citée ci-avant, le SNATED utilisera un canal sécurisé prioritaire pour communiquer par écrit les informations recueillies.

Au-delà de cette action forte pour le SNATED, des échanges privilégiés ont été favorisés. Ainsi, les 19 février et 2 avril, la direction du SNATED a reçu des représentants de la direction des Ressources et Compétences de la Police nationale (DRCPN) afin de leur présenter le service en vue d'élaborer un module de sensibilisation dans le cadre de la formation initiale et continue des fonctionnaires de police.

Le 6 mars, l'encadrement du SNATED, un écoutant et le responsable informatique du GIP ont visité le Centre d'intervention de la Police (CIP) de Viroflay, dans le département des Yvelines. Cette visite leur a permis de mieux comprendre les modes d'interpellation de ce type de services et de découvrir les outils techniques et informatiques utilisés. La direction a également eu l'occasion, le 8 octobre, de présenter le fonctionnement du SNATED à l'ensemble des responsables de CIP des départements français, notamment en les sensibilisant aux situations nécessitant une intervention urgente pour protéger un enfant.

Cet échange autour des pratiques s'est poursuivi quelques jours plus tard puisque deux intervenants du ministère de l'Intérieur sont intervenus en réunion d'équipe SNATED pour une présentation de l'organisation de la police et de la gendarmerie.

Enfin, dans le cadre de l'obligation d'affichage mais aussi de ce partenariat, 8 630 affiches du 119 ont été adressées, dans le courant du dernier trimestre, aux gendarmeries, aux commissariats de police ainsi qu'à la Préfecture de Police de Paris avec le soutien financier du ministère qui a assuré le routage.

Cette convention devrait être signée courant 2014 par la Présidente du GIPED et le Ministre de l'Intérieur.

2.3.3 Le ministère de la Jeunesse et des Sports

L'année 2013 a également vu l'élaboration d'une convention entre le SNATED et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, toujours aux fins de mieux communiquer sur les missions du 119 auprès des jeunes, de leurs familles et des professionnels.

À la fin du dernier trimestre, le projet de convention initialement prévu entre le SNATED et la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie active (DJEPVA) a été élargi à la direction des Sports, impliquée, elle aussi, depuis des années sur les questions de protection de l'enfance et plus spécifiquement des abus sexuels.

Cette convention sera signée courant 2014.

3. Le SNATED et les départements

3.1 Les visites du SNATED par des professionnels des Crip

Chaque année, le SNATED encourage ses interlocuteurs des Crip (responsables et/ou rédacteurs) à visiter le service. Des temps d'échanges ont lieu avec l'encadrement sur l'articulation entre les deux services mais également sur différentes thématiques telles que les échanges dématérialisés, les préconisations de la Commission nationale informatique et liberté (Cnil) et de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), s'agissant du secret professionnel et de la notion de confidentialité, etc. Un temps d'écoute au pré-accueil et avec des écoutants est systématiquement organisé.

En 2013, des professionnels des départements de la Corse du Sud, du Val-de-Marne, de la Nièvre, des Côtes d'Armor et des Yvelines sont venus découvrir le fonctionnement du SNATED.

Par ailleurs, il est à noter que des professionnels du SNATED rencontrent aussi les équipes des Crip. En 2013, l'encadrement du SNATED s'est rendu à la Dases de Paris pour une réunion de travail

autour des pratiques collaboratives. Cela a notamment été l'occasion d'échanger sur des situations urgentes nécessitant une saisine des services de police, voire du parquet mais également de prendre connaissance de la nouvelle organisation du service mises en place à Paris.

3.2 La formation des écoutants de la ligne départementale guadeloupéenne

Les 15, 16 et 17 avril, à la demande du conseil général de la Guadeloupe, le Directeur du SNATED et un coordonnateur se sont rendus à Point-à-Pitre afin de dispenser une formation à l'attention des écoutants de la ligne départementale. Plusieurs modules, ont été dispensés notamment sur l'entretien téléphonique la restitution écrite, les notions de confidentialité et d'anonymat, etc.

Ce déplacement fut par ailleurs l'occasion pour l'encadrement du SNATED de visiter ce dispositif mais aussi de rencontrer le vice-président en charge de l'enfance, le Directeur général des services ainsi que les partenaires de la protection de l'enfance pour échanger sur les orientations politiques arrêtées en la matière.



3.3 Le SNATED et les lignes départementales

Depuis 2008, année de leur mise en œuvre, le SNATED signe chaque année de nouvelles conventions avec les départements ayant une ligne spécifique d'aide à l'enfance ouverte au public. Pour rappel, les objectifs de ces conventions sont :

- basculer le numéro départemental en dehors des heures d'ouverture vers les lignes du 119 soit par bascule automatique, soit par répondeur préconisant à l'appelant de contacter le 119 ;
- échanger des informations chiffrées sur l'activité respective des 2 services concernés ;
- référer le 119 dans la communication du département.

En 2013, le SNATED a établi une seule nouvelle convention avec le département de la Nièvre, portant le nombre de conventions à 15 au total.

Cette année, il faut souligner que 5 lignes départementales ont basculé sur le 119 en dehors des heures prévues par convention soit pour une suppléance à hauteur de 152h30.

4. Le SNATED et ses partenaires

Depuis plusieurs années, le SNATED développe le travail partenarial, mais aussi des actions de sensibilisation auprès de professionnels, ce qui explique sa forte implication dans le collectif de la

téléphonie sociale et en santé (TeSS) et celui des lignes d'aide à l'enfance au niveau international (CHI).

4.1 À l'échelon national

Chaque année, le SNATED répond positivement à de nombreuses sollicitations d'organismes locaux ou nationaux demandeurs d'une action de sensibilisation sur le 119 auprès de leurs publics ou de leurs équipes. En 2013, plusieurs professionnels du SNATED se sont ainsi déplacés.

Le SNATED sollicite également et ce régulièrement, des professionnels de la protection de l'enfance afin d'intervenir en réunion d'équipe pour présenter leurs activités et permettre ainsi le développement des connaissances des écoutants.

4.1.1 Les principales actions de sensibilisation

En 2013, le SNATED a ainsi effectué plusieurs actions auprès de professionnels.

- Le 1^{er} février, dans le cadre du colloque « la défense des mineurs » organisé par le Centre départemental d'accès aux droits de l'Aube.
- Le 13 avril, lors du séminaire annuel de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) qui s'est tenu à Noisy-le-Roi en Seine-et-Marne, un coordonnateur a présenté le fonctionnement du service aux Directeurs de centres de vacances, appelés à encadrer les 6-17 ans lors de séjours.
- Le 18 septembre, la direction du SNATED est également intervenue auprès de professionnels de l'Institut de puériculture de Paris, afin de présenter le dispositif de repérage par le SNATED ainsi que son mode de fonctionnement.

Le SNATED prend aussi l'initiative d'aller rencontrer ses partenaires. Ainsi, la direction a visité, le 4 octobre, la structure Paris Ados Service, portée par la Sauvegarde de l'Adolescence, compétente dans l'accueil 72h. Cela a été l'occasion de mieux appréhender le fonctionnement de ce service afin de mieux d'y orienter les adolescents fugueurs, nombreux à appeler le 119.

Enfin, le SNATED répond à des demandes récurrentes d'intervention. Pour exemple, comme chaque année, l'encadrement a participé, à la mi-novembre 2013, à la formation des jeunes ambassadeurs du Défenseur des enfants (JADE). Cette action de sensibilisation rentre dans le cadre d'un module de formation.

Le SNATED a accueilli favorablement une demande formulée par la Fédération française de rugby qui organisait le 27 avril une manifestation à Biscarosse dans le département des Landes. En effet, lors de ce tournoi annuel de jeunes rugbymen, rassemblant près de 2 500 enfants de 6 à 13 ans, la

fédération a souhaité promouvoir le SNATED. Plusieurs actions ont ainsi pu être menées : intégration du logo du 119 dans tous les supports de communication de l'organisme, affichage du numéro sur le lieu de la manifestation, intégration de la plaquette aux dossiers d'accueil de chaque club, distribution d'autocollants aux enfants et adolescents, etc.

Le SNATED a également réalisé une interview en direct pour le JT de la radio locale « Radio Grands Lacs ».

4.1.2 Les interventions aux réunions de service

- Le 23 avril, le SNATED a reçu M. Adrien Ricardelli, responsable de la plateforme d'écoute du 3919, dispositif téléphonique d'aide aux victimes de violences conjugales, hébergé par la Fédération nationale solidarité femmes.

- Le 18 juin, le SNATED a accueilli Mme Marie Derain, Défenseur des enfants, adjointe au Défenseur des droits, ainsi que Mme Emmanuelle Wachenheim, chef de pôle défense des enfants et membre du Comité technique du SNATED. Les deux intervenantes ont pu présenter les missions et les activités du Défenseur des enfants et plus largement du Défenseur des droits.

- Enfin, dans le cadre de sa réunion d'équipe du 8 octobre, le SNATED a reçu deux intervenants du ministère de l'Intérieur pour une présentation de l'organisation de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale : le Commandant Stéphanie Boissard et le Capitaine Julie Piatti, par ailleurs membre du Comité technique du SNATED. Des échanges ont été conduits avec les écoutants présents sur les pratiques professionnelles.

4.1.3 Les actions du SNATED dans le cadre du Collectif en téléphonie sociale et en santé (TeSS)

En 2013, après les formations interservices (*cf. partie 4.3 du présent rapport*) et toujours dans l'objectif de « *favoriser les échanges de pratiques entre les écoutants des différents services* », TeSS a organisé son premier séminaire le 22 novembre 2013 à Paris dans les locaux de l'association adhérente Maladies Rares Info.

Cette manifestation a rassemblé près de 110 écoutants et encadrants des différents services dont 12 du SNATED.

Organisée sous forme de deux demi-journées proposant le même programme, ce séminaire a proposé un état des lieux du champ de la téléphonie sociale et en santé ainsi que ses évolutions possibles, notamment depuis l'existence de ce collectif.

En ateliers, les participants ont pu échanger, avec des intervenants spécialistes, autour de réflexions communes telles que :

- les outils à disposition de l'écoutant pour gérer ses émotions ;

- les techniques d'entretien ;
- les adaptations aux usages des outils de la communication ?

Cette rencontre fut une réussite pour le collectif qui envisage de renouveler ce type d'actions.

4.1.4 Les réunions du Comité technique

Afin de réaliser au mieux ses missions, le SNATED est assisté d'un Comité technique composé d'experts du champ de la protection de l'enfance et de la téléphonie sociale et en santé. Conformément à la Convention constitutive du GIPED, il est régulièrement consulté sur plusieurs activités :

- les études statistiques ;
- les activités de formations ;
- les publications ;
- l'évaluation de l'activité etc.

Il se réunit une fois par semestre.

En 2013, le premier comité technique s'est tenu le 29 mai, première séance depuis son renouvellement en mars de la même année. Cette instance a examiné ce jour l'étude statistique de l'activité du SNATED de 2012.

Le 23 décembre, l'ordre du jour de la réunion portait principalement sur la campagne de communication relative au 116 111, numéro européen.

4.1.5 La participation du SNATED au groupe de travail ministériel sur la bientraitance

En 2013, le SNATED a été sollicité par le groupe de travail ministériel relatif à la bientraitance installé par le Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées (CNBD). Ainsi, au second trimestre, la direction du SNATED a participé aux travaux de cette instance consacrés aux signalements et aux dispositifs d'alerte concernant les actes de maltraitance. Les conclusions de ces travaux ont été remises le 25 juin à Mmes les Ministres Michèle Delaunay et Marie-Arlette Carlotti lors de la réunion du CNBD.

Ce rapport préconise la réorganisation nationale du dispositif de signalement et d'alerte des situations de maltraitance, en s'inspirant du fonctionnement des Crip décliné dans la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Fin 2013, un comité de pilotage interministériel pour le déploiement de ce dispositif a été mis en place recommandant la formation des professionnels ainsi que la mise en place d'une campagne de communication nationale.

Une phase d'expérimentations doit se dérouler en 2014.

4.1.6 La participation du SNATED au comité de pilotage du diplôme universitaire « adolescents difficiles » de Paris

En 2002, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse et l'université Pierre et Marie Curie de Paris ont mis en place le diplôme universitaire (DU) « adolescents difficiles, approche psychopathologie et éducative » présidé par le Professeur Jeammet. Ce DU, comme les quatre autres qui sont en cours sur le territoire métropolitain, fait suite à la circulaire interministérielle du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté. Il vise les quatre objectifs suivants :

- informer les professionnels sur l'état actuel des connaissances psychologiques, psychopathologiques, sociales, pédagogiques et juridiques nécessaires à la compréhension des adolescents difficiles et de leur environnement ;
- faciliter la communication et la connaissance mutuelle entre les acteurs de cultures institutionnelles et professionnelles différentes ;
- développer la capacité des différents acteurs à coopérer dans leurs interventions auprès des adolescents ;
- mettre en commun et analyser les expériences significatives développées par les différents secteurs concernés.

Depuis 3 ans, le SNATED est membre du Copil qui se réunit une fois par mois aux côtés des administrations et services territoriaux, mais aussi des institutions concernées par les jeunes en difficulté.

Sur la promotion 2012-2013, 130 personnes se sont inscrites, 127 ont participé à l'ensemble de la formation : 108 ont été reçues dont 27 avec mention très bien. Les membres du jury, dont le directeur du SNATED fait partie, ont estimé que 21 d'entre elles avaient des compétences pour être personnes ressources du réseau.

4.2 À l'échelon international

Tout au long de l'année, le SNATED, membre de Child Helpline International (CHI) s'est largement investi dans les actions pilotées par ce réseau (rencontres d'échanges de pratiques ou à des formations, mais aussi d'importants rendez-vous internationaux).

Ainsi, du 18 au 21 juin 2013, dans le cadre des échanges entre pairs organisés par le réseau, le SNATED a reçu une délégation composée de trois pays du continent africain :

- pour le Burkina Faso : Mme Agnès Kaboré Ouattara, membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-



être des enfants et M. Mamadou Ouattara, responsable du suivi et de l'évaluation de la direction de la protection de l'enfance, point focal 116 ;

- pour le Cameroun, M. Georges Guy Nleme, conseiller du plan Cameroun sur les droits de l'enfant et M. Désiré Arogra, coordonnateur national de la Coalition camerounaise pour les droits de l'enfant ;
- pour la Côte d'Ivoire, M. Koadio Affoué Marie Pascal, éducatrice spécialisée, chef du service de la promotion des droits de l'enfant et Mme Adou Affia Julienne, inspectrice d'éducation spécialisée, chef du service de la protection de l'enfant.

Lors de cette visite, une présentation du fonctionnement du SNATED et plus généralement du GIPED a été réalisée. La délégation a également pu participer à une réunion d'équipe du SNATED à laquelle intervenait Mme Marie Derain, Défenseur des enfants. Ce déplacement a par ailleurs été l'occasion pour ces professionnels de rencontrer des représentants de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et de la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) et d'avoir ainsi une vision globale du dispositif de protection de l'enfance français.

Une seconde délégation a été reçue du 23 au 25 septembre. Il s'agissait cette fois de responsables de plusieurs organes de la protection de l'enfance mongole : le ministère en charge de l'Enfance, la fondation « *the Perfect Education Foundation* » et la ligne téléphonique d'aide aux enfants.

Lors de ce déplacement, initié par le CHI et les autorités mongoles, se sont également tenues des rencontres avec la Défenseur des enfants, des professionnels de la DPJJ et de la cellule de recueil des informations préoccupantes de Paris.



En juillet 2013, une formation a également été dispensée au Togo. Ainsi, pendant une semaine, le Directeur du SNATED et un coordonnateur se sont rendus à Lomé afin de former les 20 écoutants ainsi que des encadrants de la ligne togolaise. Cette action a vu le jour grâce au financement de CHI mais également avec le soutien du ministère des Affaires sociales

togolais et de l'UNICEF.

À l'occasion de ce déplacement, l'équipe du SNATED a visité la structure de SOS Village d'enfants ainsi qu'un foyer public destiné à l'accueil de mères mineurs.

Les déplacements à l'étranger, toujours dans le cadre des échanges de pratiques entre pairs, permettent également au SNATED de découvrir ses homologues et le fonctionnement de leurs dispositifs. Ainsi, les 16 et 17 décembre, le Directeur du SNATED et le responsable informatique et téléphonie du GIPED, se sont rendus à Milan, en Italie, pour connaître l'organisation et les missions de trois dispositifs téléphoniques : la ligne d'aide à la parentalité, la ligne d'urgence et la ligne enfants disparus.

Ce déplacement fut l'occasion de mettre en parallèle le fonctionnement de la ligne italienne portée par Telefono Azzurro, premier service européen d'aide à l'enfance avec celui de la ligne française. Cela a également permis aux professionnels du GIPED de prendre connaissance du logiciel de traitement des appels et du service de tchat.



Il faut souligner que si le SNATED et Telefono Azzurro ont développé dès leur création respectives des échanges étroits, cette visite a permis de renouer des liens entre la France et l'Italie qui n'avaient pas perduré dans le temps.

Enfin, en tant que membre du CHI, le SNATED se rend chaque année aux rencontres internationales ou européennes du réseau mondial.

Au mois de juin 2013, il s'agissait de la cinquième rencontre européenne des lignes d'assistance téléphonique et d'aide aux enfants, marquée par les 10 ans de l'organisation mondiale du CHI. Cette rencontre, organisée à Bruxelles, en partenariat avec la ligne belge « Awel » (www.awel.be), a rassemblé plus de 50 responsables des lignes de protection de l'enfance, venant de 40 pays européens différents. À cette occasion, a notamment été présentée une publication révélant qu'en 10 ans, les lignes d'assistance aux enfants ont été contactées plus de 126 millions de fois dans le monde entier par le biais du téléphone et d'autres moyens technologiques. Presque 58 millions de ces contacts ont eu lieu rien qu'en Europe.



4.3 La formation interservices

Comme en 2012, le SNATED a participé à plusieurs réunions de travail du Collectif TeSS, dont il est un membre actif.

L'année précédente, l'importance d'une formation interservices à l'écoute était apparue nécessaire pour accompagner des équipes. Le collectif a ainsi proposé un dispositif de formation intégrant une session

théorique et une session pratique organisée autour de jeux de rôles. Si les deux premières sessions se sont tenues en décembre 2012, la formation s'est poursuivie en 2013, permettant notamment à un coordonnateur et deux écoutants d'échanger sur ces problématiques avec d'autres professionnels de la téléphonie.

Cette formation, élaborée par les membres du collectif, est destinée aux écoutants des services signataires de la charte.

Elle a pour objectif de :

- reprendre les éléments nécessaires à la réalisation d'un entretien au téléphone ;
- savoir gérer les différentes étapes de l'entretien tout en respectant le cadre de l'écoute et en comprenant les comportements et émotions des appelants ;
- favoriser les échanges de pratiques entre les écoutants des différents services.

4.4 Deux formations en protection de l'enfance

En octobre 2013, le SNATED a mis en place deux sessions de formation à destination des écoutants.

La première session propose une réactualisation des connaissances juridiques en protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007. Elle est dispensée par M. Christophe Daadouch, juriste et formateur.

La seconde session, animée par M. Christophe Daadouch et le Docteur Vila, pédopsychiatre à l'Hôpital Trousseau de Paris, est consacrée aux mineurs victimes d'infractions sexuelles. Cette formation s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre 2014.

5. Quelques données sur l'activité de l'encadrement

Sous l'autorité du Directeur du SNATED, trois coordonnateurs sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des 50 écoutants. Ils assurent par ailleurs l'interface, en étroite collaboration, avec les cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip). Ils valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide de l'assistante du SNATED.

Ils participent, au quotidien, au soutien technique des écoutants en leur apportant aide et conseil notamment devant la complexité de certaines situations. Ils assurent aussi une astreinte la nuit, les week-ends et les jours fériés afin d'assurer la bonne continuité de service.

En 2013, chacun des coordonnateurs a également conduit 24 réunions de coordination, destinées aux écoutants, qui leur permettent d'enrichir les pratiques professionnelles et de rappeler les procédures de travail.

De plus, les coordonnateurs ont animé des groupes de travail pérennes ou plus ponctuels :

- la réunion mensuelle du groupe de travail autour de l'applicatif métier LISA ;

- le groupe « carnet d'adresses » ;
- le groupe « tutorat ».

En 2013, les coordonnateurs ont aussi animés les tables rondes du séminaire biannuel « SNATED/Crip ».

Enfin, l'encadrement assure également des missions complémentaires : la gestion des réquisitions et les saisines de première urgence mais également la gestion des situations individuelles arrivant par d'autres biais que les lignes du 119.

5.1 L'astreinte

Le Directeur du SNATED et les trois coordonnateurs se relaient, en dehors des heures de service afin d'assurer la continuité des missions et d'être les supports techniques nécessaires aux écoutants dans la gestion des situations.

En 2013, les écoutants ont saisi 161 fois le cadre d'astreinte, soit une augmentation de plus d'un tiers depuis 2011.

Dans plus de 50 % des cas, le motif de l'appel est relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Les motifs de sollicitations se répartissent comme suit :

- saisine des services de première urgence dans 52 situations contre 27 cas en 2012, ce chiffre ayant presque doublé en un an ;
- aide à la décision dans 22 demandes (chiffre stable par rapport à 2012) ;
- réquisition dans 6 cas contre 4 en 2012 ;
- intervention de l'astreinte départementale dans 5 situations.

Dans 42 % des cas, l'astreinte a été contactée pour des raisons administratives, notamment de gestion du planning du plateau d'écoute.

Enfin, dans 4 % des cas, l'écoutant ou l'agent d'accueil a joint le cadre d'astreinte pour évoquer un incident technique. Dans ce dernier cas, l'encadrement est en relation avec l'astreinte informatique et téléphonie pour un diagnostic et une éventuelle résolution, à distance ou sur site du dysfonctionnement. Il est à noter une légère diminution de ce chiffre, les écoutants ayant dans neuf situations joints directement l'astreinte informatique. Sur l'année 2013, en couplant les deux astreintes, le nombre d'appels est porté à 16, soit identique à 2012.

À noter en 2013, la nécessité d'un déplacement sur site du cadre d'astreinte.

5.2 Les saisines des services de première urgence

En 2013, sur plus de 32 000 situations traitées par le SNATED, 170 situations (soit 0,5 %) ont fait l'objet d'un contact direct avec un service de première urgence. Pour rappel, ces saisines étaient au

nombre de 184 en 2012, et 178 en 2011. Il faut observer une grande homogénéité d'une année sur l'autre.

Ces situations recouvrent les cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur. Que ce soit en semaine, le week-end ou la nuit, le SNATED sollicite l'intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie afin qu'ils vérifient la réalité du péril et procèdent à la mise à l'abri immédiate du mineur si nécessaire.

Il est important d'ajouter que si les prises de contact avec ces services se font par téléphone, il appartient à l'encadrement, conformément à l'article 39 de la Convention constitutive du GIPED, de confirmer la saisine par écrit.

5.3 Les réquisitions

Conformément aux dispositions de l'article L 226-9 du Code de l'action sociale et des familles, le personnel du GIPED et les données traitées sont soumis au secret professionnel tel que prévu aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et ce, confirmé par la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), dans son avis du 10 mai 2010, et la Commission nationale informatique et liberté (Cnil), dans sa délibération n° 2011-274, du 21 septembre 2011. Ce principe fait également l'objet d'une mention au bas des IP adressées aux Crip : les éléments recueillis ne peuvent être communiqués quelle que soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur.

Il est cependant une exception où le secret professionnel est levé de droit, celle où le SNATED est saisi par voie de réquisition judiciaire.

En 2013, l'encadrement du SNATED a traité 136 réquisitions, contre 134 en 2012. Elles se répartissent comme suit : six dans le cadre d'une procédure de flagrance (art 60 du Code de procédure pénale) et trois dans le cadre d'une commission rogatoire (art 151 du même code). Les 125 autres ont eu lieu dans le cadre d'une enquête préliminaire.

Ces réquisitions ont porté sur 144 informations préoccupantes (140 en 2012), 10 aides immédiates (30 en 2012) et 11,8 % des appelants étaient identifiés.

Les dangers évoqués concernent des violences physiques (79), des violences psychologiques (73), des négligences lourdes (32), des violences sexuelles (37), des conditions d'éducation compromises (20, chiffre identique à celui de 2012), et le comportement du mineur lui-même (3).

Ce qui est demandé au SNATED, dans l'immense majorité des cas, a trait aux coordonnées de la personne appelante. Plus rarement, il s'agit d'obtenir la copie de l'IP adressée au service départemental.

Il est important de préciser que bien souvent, le SNATED ne connaît pas la nature des affaires sur lesquelles enquêtent les OPJ.

Les dénonciations calomnieuses (article 226-10 du Code pénal) et assimilées (querelles de voisinage) ne concernent que 20 situations, soit 13.8 % des réquisitions.

Il faut noter par ailleurs qu'un département concentre à lui seul près d'un cinquième des réquisitions.

5.4 Le traitement des situations individuelles arrivant par courriels et sur le site internet

Depuis quelques années, force est de constater que le SNATED est de plus en plus sollicité par écrit.

Plus de 380 messages évoquant une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ont été reçus via le site internet www.allo119.gouv.fr (286 en 2012). 8 ont été adressés au service via le site de l'ONED et près de 15 via l'adresse structurelle snated@allo119.gouv.fr, adresse communiquée sur les outils de communication.

Au total, l'encadrement du SNATED a ainsi traité plus de 400 questionnements relatifs à une situation. Si dans la majorité des cas, la réponse apportée par retour de mail est d'encourager l'internaute à appeler le 119, 13 situations ont fait l'objet d'une saisine de Crip.

Les internautes formulent également des demandes administratives : demandes d'accès à un dossier, droit des usagers, remarques sur le service téléphonique, etc. Ces demandes font l'objet d'apport d'information ou de réorientation.

Dans près de 10 cas, le service a également été sollicité par des internautes français vivant à l'étranger et souhaitant faire part d'une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être sur le territoire français. L'encadrement du SNATED a dédié, dès 2012, un numéro d'appel classique qui est communiqué à ces personnes. Cela leur permet d'accéder aux lignes du plateau d'écoute et d'échanger avec un écoutant.

Enfin, cet espace est également utilisé par les internautes pour effectuer des remarques quant à la prestation du service téléphonique (temps d'attente, qualité de l'accueil, etc.) auxquelles il est donné suite par le service.

5.5 L'activité du groupe tutorat

Le groupe tutorat a poursuivi sa réflexion et ses actions dont l'axe principal est l'organisation et la planification de la formation des nouveaux arrivants au SNATED.

Ainsi, en 2013, 12 écoutants ont été formés répartis et comme suit : février (2), avril (2), mai (2), octobre (3) et novembre 2013 (3).

Il est important de mentionner que le groupe, piloté par la coordonnatrice référente, est aujourd'hui composé de deux écoutants expérimentés se réunissant 2 heures par mois.

Le groupe a poursuivi sa réflexion sur les pratiques de l'écoute, l'accompagnement des nouveaux arrivants en cours de formation (débriefing régulier sur les sessions en cours). Une importante actualisation des outils pédagogiques de formation a été effectuée.

Le groupe poursuit conjointement sa réflexion sur le projet d'une charte du tuteur, l'objectif étant la formalisation d'un ensemble de règles et recommandations propre à définir la posture du tuteur la plus adaptée et la plus efficiente.

6. La communication du SNATED

6.1 Quelques données relatives au site internet

Si l'année 2012 a été l'année de la refonte du site et du lancement de sa nouvelle version fin octobre, 2013 a été une année particulière. En effet, pour la première année, le nombre de visites a baissé : 158 345 pour 262 058 en 2012. Le nombre de pages visitées confirme cette tendance : 1 013 078 en 2013 pour 491 961 en 2012.

Deux facteurs peuvent expliquer cette diminution.

En premier lieu, le rubricage des deux sites est sensiblement différent. L'objectif de la refonte était en effet de recentrer le site du SNATED sur ses missions : présentation, fonctionnement, activités, questions/réponses, demande de documentation, etc. Cette profonde réorganisation faisait ainsi passer le site de près de 100 pages à un peu moins de 10 aujourd'hui. Cela explique sans aucun doute la baisse du nombre de pages visitées, les visiteurs du site repérant plus rapidement les rubriques et leur contenu.

En second lieu, il est à noter que les deux sites ne sont plus sous un même support technique. Ainsi, les outils de supervision et de statistiques ne sont plus identiques. Il est ainsi prévu que cette question soit traitée en 2014 afin d'obtenir des données plus précises.

Si les visites sont moins nombreuses, on constate cependant que les internautes laissent plus de messages que sur le précédent site.

En effet, en 2013, 1 868 messages ont été déposés sur le site du SNATED dont 1 043 demandes de documentation (soit 55,8 %) et 380 relatifs à une situation individuelle traités par l'encadrement (soit 20 %) (Cf. partie 5.4 du présent rapport).

En outre, 445 messages (soit 24 %) ont trait à des questions plus généralistes : demandes d'informations sur le service, demandes de données chiffrées ou bibliographiques, etc. Dans ces cas-là, le responsable de la communication traite la demande et encourage notamment les internautes à revisiter le site sur lequel se trouvent généralement les réponses ou les oriente vers des sites ressources.

Sur ces 445 messages figurent aussi des demandes spontanées de stages, de bénévolat, de candidatures, etc. Ces demandes sont réorientées vers la direction administrative et financière pour suites à donner. En 2013, cela a concerné 25 situations.

En comparaison, en 2012, le site recevait 1 018 messages. L'année 2013 a ainsi connu une hausse de près de 100 % en termes de sollicitations.

Le constat fait en préambule se justifie ainsi : moins de visites et de pages visitées mais nettement plus de sollicitations. C'est également et on le remarque clairement dans la rubrique 6.6 du présent rapport, le premier lieu de demandes d'outils de communication (affiches, autocollants, plaquettes de présentation du service, etc.). Plus de 90 % des demandes adressées au service arrivent ainsi via le site internet. Force est de constater que le service a réussi son objectif de recentrage du site sur ses missions.

6.2 La réactualisation d'outils de communication

6.2.1 Le bulletin annuel

Pour la seconde année consécutive, le SNATED a réalisé son bulletin annuel, synthèse de l'étude statistique de l'année.

En 2013, le service a souhaité proposer une version anglaise de cet outil de communication qui pourra être diffusé aux délégations étrangères accueillies au GIP mais aussi dans le cadre des déplacements internationaux.



6.2.2 La plaquette de présentation du service

Toujours dans le cadre du développement de ses échanges internationaux, le SNATED a fait le choix de proposer une version anglaise de sa plaquette de présentation.

6.3 Les relations avec les médias

6.3.1 La presse écrite

Cette année est marquée par une baisse importante des articles de presse évoquant le 119, que ce soit à travers des brèves, des reportages ou des dossiers. Ainsi, pour la première année depuis 7 ans, leur nombre est en nette diminution : en 2007, 171 papiers étaient recensés, 245 en 2009, 264 en 2011, 289 en 2012 et seulement 168 en 2013.

Comme chaque année et comme indiqué dans le tableau suivant, la presse quotidienne régionale (PQR) évoque principalement le 119, toujours talonnée par la presse web.

La présence du 119 dans la presse écrite (papier et/ou numérique) est irrégulière selon les mois.

Ainsi, quelques événements marquants ont influé cette tendance. Alors que traditionnellement, le mois de novembre est le plus important (journée internationale des droits de l'enfant), cette année le mois de janvier a suscité plus d'articles presse. Cela est notamment dû à quelques articles régionaux évoquant la campagne de sensibilisation du 119 dans les transports scolaires qui avait été pourtant lancée fin 2012.

Plusieurs d'articles durant ce même mois résultent de la médiatisation d'un fait divers évoquant notamment un appel au 119. Une dépêche AFP avait d'ailleurs été réalisée (la seule de l'année) évoquant le 119. Celui-ci a été largement repris notamment dans la PQR.

Mois :	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Type de presse :												
Régionale	14	4	6	7	3	8	1	1	2	11	7	64
Nationale : Hebdos/TV...	3		2	1		3			1	1		11
Professionnelle Spécialisée	1	4	6	3	2		1		3	1	4	25
Agences de presse	1											1
Jeunesse	1		1	1								3
Féminine	1			1				1		1	1	5
Piges web - sites d'information sur le web ...	7	2	4	4	9	6	5	2	4	11	5	59
Total	28	10	19	17	14	17	7	4	10	25	17	168

D'autres faits ont également été repris tout au long de l'année, permettant la citation et/ou la présentation du 119. On peut notamment citer :

- en mars et avril : participation du SNATED au rassemblement des jeunes rugbymen ;
- en mai : citation du 119 en parallèle de la campagne de communication de son homologue espagnol, la Fondation ANAR.

En outre, des interviews ont été accordées permettant une communication sur le 119.

Ainsi, dans l'édition *La Croix* du 6 juin, figurait un article en pleine page sous le titre : « Le 119 à l'écoute de l'enfance en danger ». Le 3 juin, la direction du SNATED avait reçu un journaliste de ce quotidien pour un reportage sur le service : son fonctionnement, ses missions et les appels reçus au 119.

Cette année, il faut noter également l'augmentation des demandes d'interviews par la presse écrite « web ». Pour exemple :

- pour le site internet www.infobebes.com (édition du 15 janvier) : le Directeur du SNATED a présenté le service, son fonctionnement et son activité ;
- pour l'édition web de l'Express du 1^{er} février : le Directeur général a été interviewé sur la thématique « la maltraitance infantile au nom de l'excellence ».

Enfin, cette année, comme traditionnellement, le SNATED a repéré des articles de presse évoquant un appel au 119. Cela a été le cas dans près de 10 parutions en 2013 (contre 12 en 2012). Il s'agit des faits divers médiatisés dont les situations ont fait l'objet d'une information préoccupante.

6.3.2 L'audiovisuel

En 2013, peu de programmes ont été réalisés et/ou diffusés sur la protection de l'enfance, ou même les droits de l'enfant mettant en avant le SNATED. Cependant, ce dernier était présent dans les rendez-vous suivants :

- JT de 20H du 9 janvier sur TF1 : le Directeur général a été interviewé dans le cadre de « l'affaire de Saint-Nazaire ».
- le vendredi 24 mai, un reportage multimédia a été diffusé sur France Culture. Un enregistrement avait été effectué au GIPED 2 jours avant. En cliquant sur ce [lien](http://www.franceculture.fr/emission-pixel-accompagner-les-enfants-en-danger-2013-05-24) (<http://www.franceculture.fr/emission-pixel-accompagner-les-enfants-en-danger-2013-05-24>) : les différents enregistrements effectués, la chronique de 2 mn diffusée en radio vendredi 24 mai de 7h12 à 7h15 ainsi que l'article apparaissent.
- le 23 juillet, un écoutant du SNATED a été interviewé en direct par France Inter pour évoquer le travail de nuit. Il est possible d'écouter cette séquence en suivant [ce lien](http://www.franceinter.fr/emission-deja-debout-ernesto-ecoutant-au-snated) (www.franceinter.fr/emission-deja-debout-ernesto-ecoutant-au-snated).

6.4 Les demandes d'autorisations d'insertions ou de liens web

Chaque année, le service répond positivement à des demandes d'insertions de son visuel, ou de liens vers son site web, sur des supports de communication réalisée par des organismes divers à l'adresse du grand public, des jeunes et des familles. Les demandes proviennent de diverses structures, sous différentes formes.

Raison sociale	Type de support	Type d'insertion
Ville de Rennes (Il et Vilaine)	Guide municipal	Texte de présentation
Maison d'Enfants « Les Alizés » (Rhône)	Livre d'accueil en direction des enfants et jeunes accueillis	Affiche + texte de présentation
Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants	Nouveau site web : www.lesvillagesdenfants.com	Bannière animée
Caisse des Ecoles	www.caissedesecoles.fr	Bannière animée
Editions Belin	Ouvrage d'éducation civique pour les 6 ^{èmes}	Logo
ADSEA Tarn et Garonne	Site de l'association : www.sauvegarde-enfance.com	Bannière animée
Mairie de Paris	Guide « Accueil et orientation des victimes »	Texte de présentation
Communauté de Communes « Les Vertes Collines de Saint-Polois »	Document « les numéros d'urgence » + affichage à l'Office de Tourisme	Logo + texte de présentation
Diocèse de Paris	Guide d'accueil des paroisses « l'étoile du berger »	Texte de présentation
Magazine « Solidarité Police »	Edition régionale du Nord-Pas de Calais à destination des policiers, des structures d'aides aux victimes, des tribunaux...	Affiche en 4 ^{ème} de couverture
Collège Jules Verne de Vittel (Vosges)	Site internet : www.college-vittel.fr	Page d'information sur le 119 + bannière animée
Editions Magnard - Vuibert	Manuel d'éducation civique pour les 6 ^{èmes}	Visuels du 119

Il est également à noter que plusieurs demandes provenant de départements ont été adressées au service en 2013. C'est le cas de la Vienne qui souhaitait insérer une information relative au 119 sur sa plaquette destinée aux professionnels de la santé de son territoire. Ce département avait également sollicité un lien vers le site du SNATED sur le site du conseil général.

Ce fut également le cas du Finistère qui a sollicité le service dans le cadre d'un lien vers le site du service à partir de son extranet afin de permettre aux agents de la collectivité une meilleure connaissance du SNATED.

6.5 Les demandes de documentation

Le SNATED diffuse chaque année un nombre important de supports de communication (plaquettes, affiches, autocollants) aux personnes ou institutions qui en font la demande via le téléphone ou le site internet. Et ce, dans le respect de l'article L.226-8 du CASF, relatif à l'obligation d'affichage du 119 dans les lieux recevant notamment des enfants et des familles.

En 2013, les demandes sont assez stables : 1148 pour 1126 en 2012. Cependant, il est à noter que les données de cette année ne comptabilisent pas les envois d'affiches dans le cadre de la campagne réalisée en partenariat avec l'Éducation nationale en novembre, soit 68 000 établissements et 136 000 affiches.

Ne sont pas comptabilisés non plus les quelques 8700 affiches adressées dans le cadre de l'action de sensibilisation des commissariats et gendarmeries, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

Profil des demandeurs	Nombre
Personnel scolaire (professeurs, instituteurs, conseillers d'éducation, documentalistes...)	347
Loisirs (centres de loisirs, clubs sportifs...)	181
Service social (centres sociaux, CCAS, assistantes sociales...)	141
Petite enfance (crèches, assistantes maternelles...)	69
Personnel médical scolaire (médecins, infirmières, psychologues)	86
Etudiants (facultés, écoles supérieures...)	39
Personnel médico-social (MRPS, CODES...)	38
Médical (hôpitaux, médecins, infirmiers...)	45
Assistants sociaux scolaires	52
Parents d'élèves (associations ou particuliers)	20
Justice (maisons de justice et droit, avocats, juristes...)	5
Elèves (primaires, collégiens et lycéens)	15
Accueil spécialisé (éducateurs spécialisés, foyers, instituts spécialisés...)	33
Particuliers	18
Associations	28
Conseils généraux	12
Mairies	2
Police / Gendarmerie	14
Ministères	3
Total	1 148

	Courrier/ Télécopie	Ligne administrative ou du 119	Site internet	Total
Janvier		12	91	103
Février		8	117	125
Mars		5	77	82
Avril		6	80	86
Mai		7	59	66
Juin		9	93	102
Juillet		3	69	72
Août		8	6	14
Septembre	1	9	105	115
Octobre		12	105	117
Novembre		23	158	181
Décembre		2	83	85
Total 2013	1	104	1 043	1 148

6.6 La tenue de stands

6.6.1 Les Assises nationales de la Protection de l'enfance

Comme chaque année, le GIPED était co-organisateur des 6^{es} Assises nationales de la Protection de l'enfance portées par le *Journal de l'Action sociale* les 11 et 12 février au Mans (Sarthe).

Outre des interventions de ses dirigeants en plénière et pendant les ateliers, les deux services du GIPED sont présents afin de valoriser leurs documents de communication et leurs publications.

Ainsi, le responsable de la communication du SNATED, en binôme avec la documentaliste de l'ONED, propose pendant toute la durée de cette manifestation un stand sur lequel les centaines de professionnels présents peuvent venir échanger, prendre connaissance des différents documents et rencontrer l'équipe du GIPED. C'est un moment fort dans la communication directe du service.

Il est également à noter qu'en amont de l'organisation des Assises, le département de la Sarthe a assuré une campagne d'affichage du 119 sur ses abribus. Ainsi, du 28 janvier au 11 février, l'affiche du SNATED (sur laquelle a exceptionnellement été apposé le logo du conseil général) a été diffusée sur l'ensemble de ce territoire.



6.6.2 Le forum des droits de l'enfant à Villepinte

Le 20 novembre, dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, le SNATED était présent au forum des droits de l'enfant qui se déroulait à Villepinte en Seine-Saint-Denis du mardi 19 au jeudi 21 novembre, sur invitation du service enfance éducation de la ville. Lors de cette manifestation, le responsable communication a présenté les outils de communication du service à de nombreux enfants de 6 à 9 ans des centres de loisirs de la ville afin de les sensibiliser à l'existence du 119.



6.6.3 Le premier salon de la Famille et des Petits Gourmands

Les 25, 26 et 27 janvier, le SNATED a participé à ce nouveau salon qui s'est tenu au Parc des Expositions à Paris. Pendant ces trois jours, le responsable de la communication et l'encadrement se sont relayés au stand afin de présenter le service et ses actions au grand public.

6.7 Le lancement du projet de film sur le 119 pour 2014

Fin 2013, le SNATED a lancé une consultation auprès de plusieurs sociétés de productions afin de réaliser son prochain film pédagogique à destination des enfants, des adolescents et de leurs familles. En effet, le précédent film, réalisé en 2004 intitulé « Parce que des solutions existent » n'était plus diffusé depuis plusieurs années car certaines informations étaient devenues obsolètes au regard de la loi du 5 mars 2007: changement de dénomination du service et slogan élargi.

Le 27 décembre, la direction a ainsi signé un partenariat avec une société : Coopetic Productions. Un groupe de travail interne constitué de la direction, d'un coordonnateur, du responsable de la communication et de trois écoutants volontaires, a été mis en place. L'année 2014 sera ainsi consacrée à la réalisation de cet outil de communication.

The logo consists of a red rounded square containing a white tilted rectangle. The text is centered within the white rectangle.

**L'Observatoire
National
de l'Enfance en Danger**

1. Le soutien aux acteurs de la protection de l'enfance

1.1 Le soutien auprès de l'État

1.1.1 La formation continue à l'École nationale de la magistrature (ENM) et à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

Le 9 avril, un chargé de mission est intervenu auprès des futurs juges des enfants sur le thème de l'assistance éducative à l'ENM de Bordeaux.

Les 10 et 11 juin, deux chargés de mission ont assisté au colloque organisé à Paris par l'ENM sur le thème du placement des enfants.

1.1.2 Les participations à des réunions de directions régionales, générales et ministérielles

Le 17 janvier, le Directeur de l'ONED a participé à une réunion de travail présidée par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Mme Michèle Delaunay, sur l'amélioration de dispositifs de la protection juridique des majeurs vulnérables pour y présenter le système d'observation mis en place par l'ONED.

Le 18 janvier, le Directeur de l'ONED est intervenu au séminaire portant sur l'observation dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, à Lyon, organisé par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

Le 4 février, le Directeur général du GIP, le Directeur de l'ONED et un chargé de mission ont présenté le GIPED et l'ONED au groupe « collège cohésion sociale » de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas).

Le 25 février, les Directeurs de l'ONED et du SNATED ont reçu une délégation ministérielle relative à la prévention des violences en milieu scolaire.

Le 2 avril, le Directeur de l'ONED et un chargé de mission ont présenté le dossier thématique sur les enfants exposés aux violences conjugales au ministère des Droits des femmes, à l'initiative et en présence de Mmes Taubira et Vallaud-Belkacem.

Le 3 avril, les Directeurs de l'ONED et du SNATED ont reçu des représentants de la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA) afin de réfléchir à une articulation entre ce ministère et le GIP Enfance en Danger. Il s'agissait notamment d'amorcer un projet de convention aux fins de mieux communiquer sur le 119 (formation des professionnels mais aussi affichage dans les lieux concernés).

Le huitième rapport annuel de l'ONED au Parlement et au Gouvernement a été remis par Mme Hermeline Malherbe, présidente du GIPED, à Mme Dominique Bertinotti, Ministre déléguée en charge de la Famille, le 30 mai.

Le 26 juin, le Directeur général du GIPED et le Directeur de l'ONED ont rencontré la direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le 2 juillet, le Directeur de l'ONED a participé au séminaire de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) sur le bien-être des jeunes enfants et institutions.

Le 3 décembre, une chargée de mission a participé aux travaux du groupe réuni par le ministère des Affaires sociales et de la Santé pour élaborer un référentiel sur l'agrément des assistants familiaux.

Le 12 décembre, une chargée de mission a présenté les caractéristiques et enjeux de l'accès à l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE au comité de pilotage de l'expérimentation des jeunes sortants de l'ASE ou sous main de justice.

1.1.3 Projet Loi famille

Le Directeur de l'ONED et une chargée de mission ont contribué aux travaux du groupe « Protection de l'enfance et adoption » réuni par Mme Adeline Gouttenoire à la demande de la Ministre déléguée chargée de la Famille les 16 octobre, 4, 14, 20 novembre et 2 décembre.

1.1.4 Le dispositif national d'accompagnement des départements dans la mise en œuvre du décret n°2011-222 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux ODPE et à l'ONED

1.1.4.1 Les comités de suivi

Pour soutenir la mise en place de ce dispositif d'observation en tenant compte de la complexité du champ d'observation en protection de l'enfance, ainsi que de la grande diversité entre les départements concernant l'organisation de cette observation, l'ONED a mis en place en 2011, un dispositif national d'accompagnement, notamment au travers de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 janvier 2013. Une réunion commune des deux comités (pilotage et technique) a eu lieu le 26 septembre 2013.

1.1.4.2 La démarche de consensus et les préconisations du comité d'experts

Dans le septième rapport remis au Gouvernement et au Parlement, le GIPED a souligné toutes les implications du manque de clarté en matière de politique publique autour de la définition de l'information préoccupante, ce constat ayant été mis en évidence par l'enquête nationale « informations préoccupantes » menée en 2011 par l'ONED. Conformément à l'action inscrite dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015, elles ont abouti à la mise en œuvre d'une démarche d'expertise et de réflexion en vue d'un consensus concernant le périmètre d'observation sur l'année 2013.

Cette démarche a eu lieu en mai 2013, en coopération avec la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et le soutien de l'Assemblée des départements de France (ADF). Un comité d'experts indépendants a été constitué, composé de spécialistes des systèmes d'information, de l'analyse des données longitudinales et de la mise en place des politiques publiques. Les 15 et 16 mai, ce comité a auditionné tous les acteurs ayant une opinion sur ce système d'observation. Une vingtaine d'auditions ont ainsi été réalisées, auxquelles il convient d'ajouter quelques contributions écrites (disponibles sur le site internet de l'ONED).

Le rapport remis par le président du comité d'experts en juillet 2013 à la Ministre déléguée chargée de la Famille intègre 12 propositions. Celles-ci dépassent la question initiale qui était de fixer le périmètre à adopter : s'agit-il d'un périmètre restreint, c'est-à-dire qui se limite à l'ensemble des informations préoccupantes telles qu'elles sont appréhendées dans le cadre des évaluations individuelles par les Crip, ou d'un périmètre complet ?

La réponse se situe dans la première préconisation : le périmètre concerne « *toute mesure individuelle de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, hors aides financières, qui entre dans le périmètre de la loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007, qui déclenche l'entrée dans le dispositif d'informations quelle qu'en soit l'origine.* »

Par ailleurs, même si cela n'est pas possible dans le cas de la loi et du décret, les experts ont préconisé que les jeunes majeurs fassent partie du dispositif de remontées des données.

D'autres préconisations ont été émises par ce comité d'experts, notamment celle de favoriser ce dispositif d'observation et de le mettre en fonctionnement. Ils ont donc recommandé de classer l'ensemble des variables du décret en quatre groupes selon leur degré d'accessibilité parmi les données des conseils généraux, et non par ordre d'importance.

La catégorisation en quatre groupes a été réalisée le 26 septembre 2013 lors de la réunion des comités technique et de pilotage. Rassemblant plus de la moitié des variables, le premier groupe comprend les variables identifiées comme étant les plus facilement accessibles pour les conseils généraux : caractéristiques individuelles sur le mineur et sa famille, provenance de l'information préoccupante, nature du danger, risque de danger et maltraitance, mesures. Le deuxième groupe comprend 15 variables qui nécessitent davantage de travail sur le système d'information local : informations

complémentaires sur le mineur, sa famille et/ou les adultes s'en occupant, évaluations, signalements, existence antérieure d'une intervention en protection de l'enfance. Le troisième groupe rassemble une quarantaine de variables nécessitant un travail sur le recueil de l'information (informations complémentaires sur la scolarisation, le handicap, les parents et les adultes en charge du mineur, problématiques familiales, projet pour l'enfant). Enfin le dernier groupe ne comprend qu'une seule variable sur les ressources du ménage.

Ainsi, la démarche de consensus a permis de conclure d'une part, à la nature du périmètre d'observation – impliquant que toute mesure individuelle de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, hors aides financières, entrant dans le périmètre de la loi du 5 mars 2007, déclenche l'entrée dans le dispositif national d'information quelle qu'en soit l'origine – d'autre part, au classement des variables en quatre groupes.

1.1.4.3 L'état des lieux des bases de données transmises à l'ONED

Dans le cadre du dispositif de remontée des données, l'ONED avait travaillé au cours de l'année 2012 avec cinq départements volontaires (Aisne, Var, Cantal, Finistère et Haute-Garonne) ayant transmis leurs fichiers d'extraction pour les données de l'année 2011. Cette phase expérimentale présentée dans le huitième rapport annuel avait permis de consolider le travail autour des questions techniques qui se posaient pour le développement des modules d'extraction des données et de procéder aux premiers tests de cohérence.

En 2013, ces mêmes départements ont à nouveau transmis à l'ONED leurs bases de données pour les données de l'année 2012. À ces départements, se sont ajoutés six départements (Allier, Côtes d'Armor, Pyrénées-Orientales, Jura, Nord et Vaucluse) qui ont transmis pour la première fois leurs bases de données, portant actuellement à 11 le nombre de bases de données dont l'ONED dispose pour les données de l'année 2012.

Les différents choix organisationnels et techniques réalisés par les départements engendrent une forte hétérogénéité des bases de données transmises, tant dans leur architecture que dans leur contenu. Ce constat général complique pour l'instant l'analyse agrégée et les comparaisons. Cependant, la richesse de certaines bases de données démontre qu'il est possible que la remontée des données colle aux préconisations du décret et à l'objectif d'une amélioration de la connaissance de la prise en charge en protection de l'enfance.

Certains problèmes sont propres à chacune des bases reçues mais d'autres obstacles sont généralisables à l'ensemble des départements et interviennent à différentes étapes de la remontée de données.

L'ONED en a distingué trois grands types :

- **une remontée partielle des données**

Cet obstacle se situe en amont de la transmission des bases de données à l'ONED et tient aux disparités techniques des différents éditeurs de logiciels, au recours éventuel à d'anciens logiciels et surtout aux paramétrages variés d'un département à l'autre. Ces disparités contribuent aux décalages entre les départements et entravent l'homogénéisation et les convergences entre les données saisies.

Actuellement, la remontée des données s'effectue grâce à des modules d'extraction spécifiques, mais ne s'accompagne pas pour autant d'une évolution des logiciels métier utilisés. Ainsi, dans de nombreux départements, l'interface de saisie ne correspond pas encore complètement aux variables du décret. Cette mise à jour se déploie peu à peu dans les départements et une amélioration de la qualité des données est à venir.

En outre, ces problèmes techniques peuvent poser des problèmes au sein d'un même département. À titre d'exemple, concernant les mesures, il est fréquent que selon leur nature, elles ne soient pas enregistrées dans le même logiciel. Dans le cas d'un département, les événements transmis à l'ONED concernent uniquement les mesures faisant suite à une information préoccupante car l'extraction provient du logiciel spécifique au traitement de l'information préoccupante dans les services locaux. Ainsi, les mesures faisant suite à un signalement direct ou à une saisine du juge des enfants n'y figurent donc pas, d'où une remontée des données partielle.

- **une incomplétude complète ou partielle des informations transmises à l'ONED**

Cet obstacle concerne le contenu même des bases de données, et plus précisément l'absence d'informations enregistrées pour certaines variables du décret. Ainsi, certaines variables du décret ne sont jamais renseignées ou le sont de manière très parcellaire.

- **les incohérences identifiées dans les bases de données transmises à l'ONED**

Des erreurs liées au codage et à la saisie des informations dans les logiciels nécessiteraient un contrôle en interne plus rigoureux pour améliorer la qualité des bases de données.

Elaboré à partir des premiers échanges réalisés avec les départements ayant transmis leurs bases de données, un livret d'échange entre l'ONED et les conseils généraux a été élaboré fin 2013. Ce document vise à identifier et clarifier le contenu de la base et les incohérences identifiées, ceci dans un objectif d'amélioration de la qualité des données. Il est actuellement en cours de test auprès de trois départements.

1.1.4.4 Construction des premiers indicateurs

Fin 2013, l'ONED a travaillé à la construction d'une série d'indicateurs calculables à partir des variables du premier groupe.

L'objectif est de construire des indicateurs pertinents et comparables à partir de données disponibles qui ont vocation à constituer une base de communication vers l'extérieur et un support de dialogue homogène entre des partenaires aux préoccupations différentes.

Ces indicateurs seront discutés et validés avec les comités de suivi en 2014. Ils seront intégrés au neuvième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement et figureront dans les tableaux de bord transmis, à terme, aux départements.

1.2 Le soutien auprès des départements

L'ONED a renforcé son soutien direct aux départements. Suite aux nombreuses sollicitations des conseils généraux portant sur le périmètre d'observation à adopter, l'ONED a fait part à ses partenaires, en particulier aux présidents des conseils généraux, des préconisations (notamment la première portant sur l'adoption d'un périmètre complet) et des actions qu'il comptait engager immédiatement.

Dans un courrier envoyé par la Présidente du GIPED, Mme Hermeline Malherbe, en juillet 2013, l'ONED s'engage : *« Pour accompagner vos services dans la mise en œuvre de ces recommandations, l'ONED (entité du GIP Enfance en Danger dont vous êtes membre) est à vos côtés et à votre disposition. Il assure notamment l'organisation technique du dispositif de remontée des données et anime le réseau des ODPE. À cette fin, il organise la réunion annuelle des ODPE, gère l'espace Internet réservé « ODPE » qui permet l'échange d'informations et d'expériences et est disponible pour répondre à vos appels et messages ou pour recevoir un membre de votre équipe. Des membres du GIPED/ONED peuvent également se rendre sur place, dans votre département, pour échanger avec vous tant sur le dispositif de remontée des données que sur l'ODPE.*

Par ailleurs, l'ONED assurera le traitement et l'analyse des données brutes départementales. Il établira une analyse nationale et transmettra systématiquement à chaque département un tableau de bord, au cours du second semestre de l'année N+1. Ce tableau de bord déclinera un ensemble d'indicateurs, tant à l'échelon de votre département qu'à l'échelon national ».

L'objectif pratique est, outre de répondre à ces demandes, de préserver la dynamique engagée et de pouvoir publier des résultats chiffrés issus de ce dispositif, complétant les résultats chiffrés publiés chaque année dans le rapport annuel remis au Gouvernement et au Parlement dès le début 2014. La construction d'un outil statistique longitudinal qui repose sur l'action concertée de l'ensemble des départements nécessite un accompagnement de chacun des acteurs, de manière constante et personnalisée.

1.2.1 L'appui aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance

Du 17 au 19 avril et du 22 au 26 avril, les Directeurs de l'ONED et du SNATED se sont rendus en Guadeloupe et en Martinique afin de finaliser les rencontres interrégionales initiées en 2011. Les rencontres avec les professionnels de ces départements ont notamment porté sur l'organisation et le fonctionnement des Cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip), sur les systèmes d'urgence mis en œuvre et sur les expériences conduites dans les observatoires départementaux de la protection de l'enfance en place.

Le 21 juin, une rencontre avec Mme Zulemaro de l'ODPE de Guyane a eu lieu à l'ONED afin d'échanger sur la remontée des données.

Le 11 septembre, plusieurs membres de l'ONED ont rencontré Mme Ortega-Trur, chef de service de l'observatoire d'action sociale départementale du conseil général de la Moselle.

Le 8 octobre, une chargée d'étude s'est rendue au conseil général de Seine-et-Marne pour rencontrer les équipes de ce département.

Le 22 octobre, l'ONED a reçu dans ses locaux Mme Brigitte Guigue-Pujuguet du département du Vaucluse.

1.2.2 Les participations à des journées départementales

Le 21 mars et le 13 septembre, une chargée de mission a participé à la réunion bisannuelle du groupe des départements du grand sud.

Le 26 mars, un chargé de mission a participé à un colloque sur le droit des femmes organisé par le conseil général des Pyrénées-Orientales.

Le 26 mars, une chargée d'études s'est rendue au comité technique de l'ODPE de l'Essonne.

Le 11 avril, la direction de l'ONED a participé à la journée présentant le nouvel ODPE des Côtes-d'Armor à Saint-Brieuc.

Le 9 avril, une chargée de mission a participé à une journée organisée par le conseil général du Val-d'Oise sur le thème de la maltraitance aux enfants.

Le 25 avril, une chargée d'études s'est rendue à Mont-de-Marsan pour une réunion de l'ODPE du conseil général des Landes.

Le 29 mai, une chargée d'études a participé à une journée de l'ODPE de Loire.

Le 1^{er} juin, un chargé d'études a assisté à une journée de l'ODPE du Doubs.

Le 5 juin, un chargé de mission s'est rendu à la conférence stratégique de l'ODPE du conseil général de la Loire à Saint-Etienne dans le but de présenter le 8^e rapport de l'ONED.

Le 6 juin, une chargée de mission est intervenue à la journée départementale de la protection de l'enfance en Charente qui s'est tenue à Angoulême sur le thème de l'accueil familial en mouvement.

Le 21 juin, une chargée de mission a participé à la conférence départementale sur la théorie de l'attachement organisée par le conseil général du Vaucluse à Avignon.

Le 20 septembre, une chargée d'études a assisté à la restitution des résultats d'une enquête sur les bénéficiaires de l'ASE dans le Pas-de-Calais.

Le 7 octobre, le Directeur de l'ONED est intervenu lors de la journée annuelle du conseil général de Loire-Atlantique.

Le 10 octobre, une chargée de mission est intervenue lors de la journée technique des assistants familiaux organisée par le conseil général d'Indre-et-Loire à Tours sur la place de l'assistant familial au sein de l'équipe socio-éducative.

Le 15 octobre, un chargé de mission est intervenu lors d'une journée organisée par le CNFPT dans le département du Gers sur la mise en place du projet pour l'enfant.

Le 7 novembre, une chargée d'études s'est déplacée dans le Loiret pour la réunion annuelle de l'ODPE.

Le 8 novembre, le Directeur est intervenu à Troyes à l'occasion de la journée des acteurs de l'Aube.

Le 15 novembre, une chargée de mission a présenté les études s'intéressant à l'impact de la prise en charge ASE sur le devenir des enfants et des familles lors de la journée de présentation de l'étude de Claire Ganne sur le devenir des enfants accueillis avec leur mère en centre maternel au cours de leurs premières années de vie organisée par le département du Nord.

Le 20 novembre, l'ONED a été convié à l'inauguration du nouvel observatoire du Calvados.

Le 21 novembre, la Présidente et le Directeur général du GIPED sont intervenus au cours de la cinquième conférence annuelle de l'ODPE du Finistère.

Le 3 décembre, une chargée d'études a assisté à la réunion annuelle de l'ODPE de Paris.

Le 5 décembre, une chargée de mission est intervenue à la journée de travail organisée par le conseil général des Pyrénées-Orientales sur le thème « l'évaluation en cours de mesure : la nécessaire prise en compte des besoins de l'enfant et la complexité du travail avec les familles ».

Le 10 décembre, plusieurs membres de l'ONED ont participé à la journée annuelle de l'ODPE de Gironde.

Le 12 décembre, le Directeur est intervenu à Nanterre pour la mise en place de l'instance consultative de l'ODPE des Hauts-de-Seine.

1.2.3 L'état des lieux des schémas départementaux (à début 2014)

L'ONED a procédé à une collecte d'information exhaustive (informations reçues par courriel et courrier, visites de sites internet et réponses des conseils généraux à nos sollicitations électroniques et téléphoniques) sur la mise en place et l'actualisation du schéma départemental auprès des 101 départements français :

- 73 départements ont un schéma actualisé. 8 d'entre eux sont des schémas prorogés. Ces schémas s'étendent sur des périodes différentes :
 - o 20 schémas couvrent la période jusqu'à fin 2014 ;
 - o 20 schémas couvrent la période jusqu'à fin 2015 ;
 - o 13 schémas couvrent la période jusqu'à fin 2016 ;
 - o 14 schémas couvrent la période jusqu'à fin 2017 ;
 - o 5 schémas couvrent la période jusqu'à fin 2018 ;
 - o 1 schéma couvre la période jusqu'à fin 2019 ;
- 28 départements n'ont pas de schéma départemental actualisé. Toutefois, parmi ceux-ci, 6 départements annoncent une finalisation de la réalisation de leur schéma courant 2014.

1.2.4 Le deuxième séminaire technique des ODPE

Dans la continuité de la dynamique interdépartementale initiée lors des journées interrégionales en 2011 et du 1er séminaire technique des ODPE le 7 décembre 2012, et face aux défis que constitue pour la protection de l'enfance, la mise en œuvre de l'observation départementale et nationale instaurée par la loi du 5 mars 2007 et mise en application par le décret n° 2011-222 du 28 février 2011, l'ONED a organisé le lundi 9 décembre 2013 le 2ème séminaire technique des ODPE dans les locaux du conseil général de la Gironde à Bordeaux.

Cette journée, à destination des personnes en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'animation des observatoires départementaux de la protection de l'enfance et ayant vocation à aborder la mise en œuvre de ces derniers ainsi que leur rôle d'appui dans le recueil et l'exploitation des données, a réuni près d'une centaine de participants et près de 40 départements y étaient représentés.

Après une introduction par le Directeur de l'ONED présentant l'actualité de l'année écoulée, les chargés d'études du pôle « Données chiffrées » ont exposé le bilan du dispositif de remontées des données. Puis, la documentaliste du GIPED a présenté le nouvel espace réservé aux ODPE sur le site internet de l'ONED.

Deux observatoires départementaux ont décrit les démarches de partenariat mises en place au sein de leurs départements : l'ODPE de la Gironde (Mme Adeline Gouttenoire) avec la faculté de droit et de

sciences politiques de Bordeaux dans le cadre de la présidence de l'observatoire, et l'ODPE du Pas-de-Calais (Mme Séverine Hermant et M. Stéphane Rosiaux) avec l'Insee du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre d'une étude conjointe sur le parcours des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance dans le Pas-de-Calais.

Sous la modération du Directeur et d'une chargée de mission de l'ONED, une table-ronde réunissant Mme Aline Métais (Anesm), M. Nicolas Baron (CG66) et M. Pierre Savignat (Société française d'évaluation) a permis de faire le point sur les évaluations internes et externes des établissements et services reçus par les ODPE et les analyses qui pouvaient en découler. Enfin, le Directeur général du GIPED a clos le séminaire en dressant les atouts de la France dans le contexte européen de l'observation en protection de l'enfance.

Les actes de ce séminaire ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'ONED, dans l'espace réservé aux ODPE.

1.2.5 La refonte de l'espace réservé aux ODPE

L'ONED met notamment à disposition des observatoires départementaux un espace réservé accessible sur son site internet.

Actualisé en 2013, cet espace propose un ensemble de ressources visant à accompagner les départements dans les différentes phases de création et d'évolution des observatoires départementaux tout en répondant à leurs demandes spécifiques concernant leurs missions, notamment celle concernant le dispositif de remontée des données. À ce titre, il a pour objectif d'optimiser le partage et les échanges autour des expériences de chacun, de mutualiser les connaissances et de développer une synergie entre les observatoires.

Il se compose :

- d'une foire aux questions évoquant les principales interrogations technico-pratiques sur la remontée des données ;
- d'un annuaire des observatoires départementaux répertoriant les correspondants des différents départements ;
- d'un agenda recensant les manifestations (comités de pilotage et technique, séminaire annuel des ODPE, journées d'études...) ;
- d'une bibliothèque comprenant des documents réglementaires et législatifs, des recherches et études, des documents techniques des départements (rapports d'observatoires, tableaux de bord, schémas départementaux, guides du signalement, guides d'évaluation...), des documents de référence (Insee, Cnis, secret statistique...) et des documents relatifs à la remontée de données (outil d'aide à la saisie, fichier d'exportation...).

Les départements qui souhaitent faire connaître leurs travaux peuvent demander leur insertion dans cette bibliothèque. La diffusion de ces documents n'est possible qu'à l'intérieur du réseau, sauf accord exprès du département.

1.2.6 L'enquête sur la mise en place des ODPE dans les départements

Début décembre 2013, l'ONED a envoyé un questionnaire à destination des Directeurs Enfance Famille et des responsables d'ODPE, afin de réaliser un état des lieux actualisé de la mise en place des observatoires départementaux au sein des départements.

L'intégralité des questionnaires a été retournée à l'ONED début 2014 et les résultats de leur analyse seront intégrés au neuvième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement.

1.3 Le soutien auprès d'organismes et d'associations intervenant en protection de l'enfance

1.3.1 Les participations à des manifestations et travaux associatifs

Le 17 janvier, l'ONED et l'Odas se sont rencontrés afin d'échanger sur les travaux et études en cours.

Le 28 janvier, deux chargés d'études ont participé à une journée scientifique de l'observatoire du Samu social de Paris.

Le 30 janvier, l'ONED a rencontré M. Jean-Marc Lépiney, président du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo), et M. Michel Bughin, délégué général du Cnaemo, afin d'échanger sur les analyses menées sur l'AEMO.

Le 31 janvier, une chargée de mission a participé à une conférence sur l'attachement animée par Mme Nicole Guédeney, pédopsychiatre, pour les professionnels de la protection de l'enfance du département du Val-d'Oise.

Le 5 février, un chargé de mission a participé au 3^e séminaire national des permanences et unités d'accueil médico-judiciaires pour les mineurs victimes intitulé « Quels nouveaux besoins pour les UAMJ aujourd'hui ? ».

Le 8 février, une chargée d'études a participé à la conférence scientifique « Enquêter sur les déviances et leurs régulations : quels enjeux scientifiques, politiques et déontologiques ? » organisé par le réseau thématique « Normes, déviances et réactions sociales » de l'Association française de sociologie » (AFS) Aix-en-Provence.

Les 11 et 12 février, plusieurs agents du l'ONED ont participé aux 6^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance qui se sont déroulées au Palais des Congrès du Mans, dans la Sarthe. Sur le

thème « Savons-nous protéger nos enfants ? », des sessions plénières, des tables rondes, mais également des ateliers ont été organisés pendant ces deux jours.

Le 15 février, s'est tenu le groupe d'appui de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape) auquel une chargée de mission a participé.

Le 28 février, le Directeur de l'ONED a participé à la conférence-débat « Devenir adulte aujourd'hui, quels défis pour les politiques publiques » au Cnam, organisée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en partenariat avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV).

Du 13 au 15 mars, un chargé de mission et une chargée d'étude ont assisté aux 33^{es} assises du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo) sur le thème « l'AEMO : entre commande publique, créativité et innovation » qui se sont tenues à Strasbourg.

Les 14 et 15 mars, une chargée d'étude a assisté au colloque européen organisé par la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape) sur le thème « l'Europe et la désinstitutionalisation : quelle place pour l'enfant à besoins spécifiques au sein de la société civile ? ».

Le 18 mars, un chargé de mission est intervenu au cours d'une formation des assistants de service social en pédopsychiatrie, organisée par l'association de santé mentale, au centre Alfred Binet du 13^e arrondissement de Paris.

Le 26 mars, un chargé de mission a participé à la journée nationale de la Croix Rouge afin de présenter le dispositif de protection de l'enfance aux bénévoles de cette association amenés à rencontrer des familles avec enfants dans la rue, dans le cadre de leurs maraudes.

Ce même jour, un chargé de mission a participé à la 5^e journée nationale des équipes mobiles flash du Samu social ayant pour thème « L'enfance à la rue ».

Le 11 avril, un chargé de mission a assisté au colloque de l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem) du Val-d'Oise sur le thème « Intimité, privé, public, en protection de l'enfance ».

Le 22 avril et le 28 juin, une chargée de mission a pris part au groupe de travail de l'association Pickler Loczy sur le fonctionnement des pouponnières.

Le 26 avril, un chargé de mission a participé à la journée organisée par la fédération relais enfant-parent et *The European Network for children of imprisoned parents* (Eurochips) sur la thématique « Des visites de l'enfant à son parent détenu : pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ? ».

Le 12 juin, une chargée de mission a assisté à la journée sur le soutien à la parentalité organisée par la Fondation « Les apprentis d'Auteuil ».

Le 14 juin, le Directeur de l'ONED est intervenu au colloque national sur les violences faites aux enfants qui s'est tenu au Sénat. Cette manifestation était organisée par M. André Vallini, sénateur et président du conseil général de l'Isère et Mme Anne Tursz, pédiatre, Directeur de recherche émérite à l'Inserm.

Le 25 juin, un chargé de mission s'est déplacé à Pau pour intervenir à la journée d'étude « Regards vers la parentalité » organisée par l'association PEP.

Le 26 juin, un chargé de mission s'est déplacé au congrès du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) à Paris sur la thématique « Justice juvénile : quelle approche socio-éducative ».

Le 5 juillet, un chargé de mission a contribué au groupe d'appui créé à l'initiative de la Cnape qui a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance.

Du 2 au 5 septembre, une chargée d'étude est intervenue au cours du congrès de l'Association française de sociologie (AFS) qui s'est déroulé à Nantes sur le thème « les dominations ».

Le 13 septembre, un chargé d'études s'est déplacé à Bordeaux pour les 4^{es} rencontres médico-juridico-sociales autour de l'enfant, organisées par l'Institut des mineurs en collaboration avec le CER-FAP, sur le thème de la maltraitance passive.

Les 19 et 20 septembre, une chargée de mission a participé au colloque de l'ANPF à La Rochelle sur le thème : « Repenser les besoins d'attachement de l'enfant en placement familial à l'aune des parentalités plurielles ».

Le 9 octobre, l'ONED a été invité à intervenir lors de l'anniversaire des 90 ans de l'association Olga Spietzer.

Le 18 octobre, une chargée de mission est intervenue lors d'une journée organisée par le Creai Centre à Orléans sur le projet pour l'enfant.

Le 14 novembre, deux chargées d'études ont assisté à la première journée organisée par la Fondation pour les sciences sociales « immigration, sociétés, valeurs ».

Le 19 novembre, un chargé de mission a assisté à la Conférence organisée par la Voix de l'enfant « L'enfant et sa famille d'accueil ». Les thèmes ont porté sur la question de l'intérêt de l'enfant accueilli, le besoin d'attachement, la préparation de la sortie de prise en charge de l'enfant placé et les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance.

1.3.2 La participation aux travaux de l'Anesm

L'ONED est membre du comité d'orientation stratégique de l'Anesm (Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux) où il est représenté par le Directeur ou un chargé de mission suppléant ; il a ainsi participé à la réunion du 13 décembre.

Par ailleurs, un chargé de mission a poursuivi sa participation au groupe de travail de l'agence en vue de l'élaboration d'une recommandation intitulée « Pratiques professionnelles permettant une bonne articulation des mesures civiles et pénales pour le mineur et le jeune majeur ». À ce titre, il a pris part aux réunions du groupe des 1^{er} février, 17 avril et 19 septembre. Cette recommandation répond à un besoin identifié par l'Anesm, dans le cadre des coopérations entre professionnels pour l'articulation de la prise en charge conjointe ou successive et la continuité des parcours des mineurs concernés par des mesures administratives et judiciaires, mise au programme de travail de l'Anesm en 2012.

1.3.3 Le séminaire ONED-CNFPT les 4 et 5 octobre

Pour la sixième année consécutive, le séminaire organisé conjointement par l'ONED et le CNFPT destiné aux cadres ASE s'est déroulé à Angers les 4 et 5 octobre sur le thème : « Repérage et prise en charge de la maltraitance à enfants : où en sommes-nous ? ». Ces journées ont traité des questions que se posent les professionnels de la protection de l'enfance sur l'identification de la maltraitance, les outils dont disposent les services pour repérer cette maltraitance, le travail avec les parents, ou encore les critères de la pratique pour orienter une situation vers l'action judiciaire. Le séminaire a rassemblé près de 127 participants, originaires de 35 départements, autour de conférences plénières et de travaux en ateliers.

1.3.4 Le réseau Idéal

Depuis plusieurs années, l'ONED fait partie du comité de pilotage du Club ASE au sein du réseau Idéal. Dans ce cadre, deux chargés de mission ont participé aux réunions d'élaboration des rencontres du réseau en 2013 :

- la journée technique du 11 avril portant sur le thème des mineurs étrangers isolés ;
- les 3^{es} Rencontres territoriales de la protection de l'enfance qui se sont tenues à Bobigny les 21 et 22 novembre 2013 sur le thème de la protection des enfants de 0 à 6 ans. Le Directeur général a assuré la clôture de ces rencontres.

1.3.5 L'organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)

Un chargé d'étude est membre du comité d'experts de la Fondation d'entreprise Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), pour le compte de l'ONED, depuis octobre 2009. Le but de la Fondation d'entreprise Ocirp est de faire connaître et reconnaître la situation de l'état

d'orphelin en France autour de trois axes :

- soutenir des actions permettant aux jeunes orphelins de grandir malgré la perte en étant accompagnés ;
- sensibiliser le monde des professionnels de l'enfance et de l'éducation ;
- soutenir la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

En 2013, le comité d'experts s'est réuni à deux reprises (16 avril et 15 novembre) et a sélectionné 10 projets à financer par la Fondation autour de ces trois axes.

Par ailleurs, l'OCIRP a organisé une journée de rencontre (4 juin 2013) entre les porteurs de projets et les membres du comité d'experts.

Enfin, l'ONED et la Fondation d'entreprise Ocirp ont signé un partenariat apportant un soutien de la Fondation d'entreprise Ocirp à la publication du rapport sur « La situation des pupilles de l'État ».

1.3.6 Le Défenseur des droits

Les 8 janvier, 19 février, 19 mars et 14 mai, un chargé de mission a participé au groupe de travail du Défenseur des droits sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le 18 février, la direction de l'ONED a rencontré Mme Marie Derain, Défenseur des enfants auprès du Défenseur des droits.

Le 18 juin, un chargé de mission a participé au groupe de travail organisé par le Défenseur des droits sur l'intérêt supérieur de l'enfant lorsque l'un des parents est incarcéré.

1.3.7 Participation de l'ONED à l'enquête Virage

Tout au long de l'année 2013, une chargée d'étude a participé au groupe de travail de l'enquête « Virage », enquête nationale sur les violences subies et les rapports de genre, organisée par l'Ined.

Cette enquête vise à actualiser et d'approfondir la connaissance statistiques des violences faites aux femmes étend également son champ d'investigation à la population masculine. Intitulée Violence et rapport de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes (Virage), elle sera conduite à l'horizon 2015 auprès de 35 000 répondants (17 500 femmes et 17 500 hommes), âgés de 20 à 64 ans. L'objectif central de cette enquête est d'approfondir les connaissances sur les violences en prenant pour postulat que le degré de gravité de ces dernières ne peut être saisi que par la description fine de leur nature (verbales, physiques, sexuelles), de leur répétition et cumul, de leur ancienneté et surtout des contextes où elles se produisent, des liens existants entre les auteurs et les victimes et des conséquences sur le devenir des personnes. L'enquête Virage enregistrera les violences par sphère (famille, espace public, travail, école).

Une attention particulière sera portée à la situation des enfants dans les contextes de violences conjugales. Elle permettra, sur de longues durées, d'estimer le nombre d'enfants exposés à la violence conjugale et de recueillir de plus amples informations sur les caractéristiques des familles concernées, sur les familles dont les parents sont séparés suite à des violences conjugales, sur les mesures prises après une séparation, ainsi que sur leurs conséquences au niveau des contacts entre les enfants et leur parent violent, en termes de maintien de leur exposition à des violences.

Les réunions ont eu lieu les 11 janvier, 18 janvier, 23 janvier, 8 février, 1^{er} mars, 15 mars, 19 mars, 5 avril, 19 avril, 14 juin, 28 juin, 25 octobre et 29 novembre.

2. Recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance

2.1 Le huitième rapport de l'ONED : l'action éducative en milieu ouvert : état des lieux et perspectives

Le huitième rapport de l'ONED s'inscrit pleinement dans la poursuite de la mission qui lui est confiée, à savoir l'amélioration de la connaissance du champ de la protection de l'enfance en vue de soutenir et d'accompagner les politiques publiques départementales (art. L.226-6 du CASF).

Le premier chapitre est consacré à une étude sur les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Cette thématique préfigure un travail d'ensemble d'analyse des interventions conduites au domicile des familles, soit dans le cadre administratif, soit au titre d'une mesure judiciaire. L'ONED publiera dans un second temps un rapport sur la prise en charge à domicile dans le cadre administratif.

Il présente également un état des lieux sur la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE), six ans après la loi les instituant.

Pour approfondir la connaissance de la mesure d'AEMO – dispositif méconnu mais au cœur de la protection de l'enfance et quantitativement très important – et afin d'analyser l'impact de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 sur cette mesure, l'ONED a réalisé une revue de littérature, des visites sur le terrain, une analyse des schémas départementaux, des protocoles et des référentiels, et a consulté des professionnels et des chercheurs.

Les interventions de milieu ouvert représentent une part importante des mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) : 50 % à la fin de l'année 2011. Parmi celles-ci, 69 % sont des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO).

Sur le plan juridique et administratif, l'AEMO est une mesure judiciaire de régulation de l'autorité parentale qui a pour objectif de faire cesser le danger tel que défini à l'article 375 du Code civil. Le cadre juridique de la mesure d'AEMO dans son volet procédural ne pose pas de réelles difficultés, mais

ses fondements juridiques, ses contours et son contenu paraissent incertains. La place de l'AEMO par rapport aux notions d'évaluation et d'action est examinée, ainsi que sa position par rapport aux mesures de placement. L'AEMO est à la fois une mesure d'aide et de contrôle. Elle désigne nommément le jeune, mais sa mise en œuvre concerne l'ensemble de la famille.

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, en consacrant le principe de subsidiarité de l'intervention judiciaire et en donnant une place centrale à l'autorité parentale – la famille étant le premier lieu de protection de l'enfant – est venue transformer l'architecture globale du dispositif de la protection de l'enfance, avec des conséquences en particulier sur la place de l'AEMO. Celle-ci est aussi modifiée du fait de la diversification des prestations en protection de l'enfance.

À travers l'analyse des schémas départementaux, l'ONED constate la volonté des conseils généraux, « chefs de file » de la protection de l'enfance, de repositionner l'AEMO et d'affirmer davantage le pilotage de cette mesure. Dans le cadre des dernières modifications législatives, les conseils généraux souhaitent donner une plus grande lisibilité à cette mesure en renforçant sa visibilité, par l'élaboration de référentiels et de protocoles d'articulation entre les différents dispositifs de la protection de l'enfance. Les protocoles d'articulation entre l'intervention administrative et judiciaire permettent de donner un rôle central au positionnement de l'autorité parentale. En conséquence, les schémas départementaux donnent une place de plus en plus importante à l'étayage et au renforcement des compétences parentales.

Concernant la mise en œuvre pratique de la mesure d'AEMO, l'étude des modalités de travail, tant du point de vue des organisations que des caractéristiques de l'intervention, permet de dégager des points forts et des questionnements nécessitant des élaborations et des évolutions. La mesure d'AEMO s'appuie sur un savoir-faire auprès des familles et des jeunes et mobilise un travail en réseau et de partenariat. Elle convoque le judiciaire dans la prise en charge éducative et repose sur une organisation particulière de travail et sur une expérience spécifique des écrits. Les recherches sur cette pratique soulignent une difficulté à expliciter l'activité relationnelle des travailleurs sociaux auprès des familles et interrogent son étayage théorique. Une résistance de certains acteurs à la protocolisation de l'intervention est observée. Les questions de l'insuffisante connaissance de l'activité aux plans quantitatif et qualitatif et de la faiblesse des moyens alloués au milieu ouvert sont posées.

Au regard de cet état des lieux, des perspectives sont esquissées pour l'avenir de ce dispositif. Soutenue par les apports de plusieurs disciplines de sciences humaines à ce champ de la protection de l'enfance, une diversification des pratiques est à l'œuvre.

Compte tenu de la place primordiale de l'AEMO dans le dispositif de protection de l'enfance et de l'importance de l'enjeu pour les enfants à voir cesser le danger, il semble indispensable de promouvoir davantage les recherches sur les pratiques en AEMO et sur le devenir des enfants pris en charge. Il convient également de mieux connaître ses usagers pour mieux répondre à leurs besoins. Ainsi, l'analyse portée dans ce rapport conduit à formuler des préconisations sur différents aspects.

2.2 Travailler avec l'accord des familles en protection de l'enfance

Cette étude porte sur la question de la contractualisation dans le cadre de la protection administrative de l'enfance en danger. Elle a été initiée en écho aux préoccupations des acteurs de la protection de l'enfance, suite à la mise en œuvre de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Cette loi modifie l'équilibre entre l'administratif et le judiciaire, et articule le passage de l'un à l'autre autour du principe de l'accord des familles à l'évaluation et à l'intervention.

L'objectif de cette étude est d'identifier des réflexions et des pratiques élaborées ou en cours d'élaboration, autour du travail avec les parents à partir du cadre juridique qui vient d'être rappelé. Plusieurs questions sont soulevées, qui sont autant de pistes de réflexion. Quels sont les effets de cette contractualisation sur les pratiques professionnelles dans la protection de l'enfance ? Comment dans les pratiques professionnelles se réalise un travail de contractualisation avec les familles ? Quel est le cadre normatif posé par ces dispositifs administratifs ? Comment élaborent-ils l'accord avec les familles ? Ces questions s'articulent autour de trois thèmes : la place de la famille et la place de l'enfant dans les actions contractualisées, la question de l'articulation entre la protection administrative et judiciaire et les supports matériels recueillant l'accord de la famille. L'étude s'appuie sur des visites de dix dispositifs dans lesquels ont été menés des entretiens collectifs et individuels auprès de professionnels (assistantes sociales, cadres associatifs, éducateurs, psychologues, etc.). Ces dispositifs ont fait l'objet de rencontres, en raison de la réflexion que les équipes ont menée sur le travail avec les familles et les questions de contrat¹. En outre, quelques entretiens ont pu être menés avec des familles. Sept experts ont également été auditionnés. Le recueil d'archives (administratives, associatives) et l'observation du travail d'inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance complètent ces données. Une recension des travaux autour de la question du contrat et du travail avec les familles a été également menée.

2.3 Le dispositif de recueil de la parole de l'enfant victime

Suite à une convention passée avec la Voix de l'enfant et validée par le Conseil d'administration, une équipe pluridisciplinaire a commencé à travailler sur ce dispositif en septembre 2013.

Sous le pilotage d'un chargé de mission, trois chargées d'études et l'assistant administratif de documentation ont initié la démarche au dernier trimestre 2013.

Les premières étapes ont permis de finaliser la visite de 22 Unités d'accueil médico-judiciaire et de recueillir le témoignage de 44 acteurs de terrain (parquet, police, gendarmerie, santé, conseil général, travailleur social, référent...). L'équipe a également réalisé une enquête quantitative par questionnaire adressé par voies postale et électronique aux 44 UAMJ en octobre 2013. De plus, sept personnalités reconnues ont été interviewées (délégation aux victimes, direction générale de la Gendarmerie

¹ Ces dispositifs se caractérisent par une réflexion théorique dans lesquels on retrouve les mêmes lignes de réflexion issues de certains courants comme la systémie ou le « pouvoir d'agir ».

nationale, Défenseur des enfants, professeurs en psychologie sociale et cognitive, pédiatre reconnue dans le domaine de la maltraitance à enfant et de la médecine légale, déléguée générale de l'association la Voix de l'enfant). Une importante revue de littérature a permis de collecter un certains nombres d'articles sur la question. Un rapport intermédiaire a été remis en janvier 2014.

L'objectif de cette étude est de comparer les organisations locales retenues et d'essayer de comprendre le lien qu'il peut y avoir entre organisation et périmètre des missions. Cette étude n'est ni un audit ni une évaluation du dispositif. Il s'agit de comprendre quelles pourraient être les organisations qui permettent au mieux de concilier recherche de la vérité judiciaire et intérêt supérieur de l'enfant et de rechercher quels sont les acteurs les mieux à même de piloter le dispositif au niveau local mais aussi au niveau national. Le premier semestre 2014 doit permettre d'exploiter et analyser les données avant la rédaction du rapport final, dont la remise est programmée au 17 mai 2014 lors de l'assemblée générale de la Voix de l'enfant.

2.4 Le comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance

Le comité de suivi accompagnant la diffusion du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance élaboré par le CREAM Rhône-Alpes (Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées) et quatre départements s'est réuni à l'ONED le 24 mai.

3. Améliorer les connaissances sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs

3.1 Le recensement et le développement des données chiffrées

Outre les données exposées dans le rapport au Gouvernement et au Parlement, l'ONED publie chaque année une série de chiffres portant sur la protection de l'enfance.

3.1.1 Estimation des prises en charges au 31 décembre 2010

Le second chapitre du rapport annuel remis au Gouvernement et au Parlement poursuit le travail d'estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance.

Ainsi, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé, au 31 décembre 2010, à 273 000 sur la France entière, soit un taux de 19 % des moins de 18 ans. À cette même date, le nombre de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge est estimé à

21 300 sur la France entière, ce qui représente 8,7 ‰ des 18-21 ans. Ces deux nombres estimés de mineurs et jeunes majeurs pris en charge sont en légère augmentation par rapport à 2009.

3.1.1.1 Placement et milieu ouvert : évolutions des taux de prise en charge

Pour les mineurs, le taux de prise en charge par une mesure de milieu ouvert (10,2 ‰, soit 146 700 mineurs) est légèrement supérieur au taux de prise en charge par une mesure d'accueil (9,3 ‰, soit 133 700 mineurs). Pour les jeunes majeurs, on observe une différence forte entre, d'une part, le taux très faible de prise en charge au 31 décembre par une mesure de milieu ouvert (1,5 ‰, soit 3 700 jeunes majeurs) et d'autre part, le taux de prise en charge par une mesure de placement qui se situe à 7,4 ‰ (soit 18 100 jeunes majeurs).

3.1.1.2 Distribution des mesures : entre décisions administratives et décisions judiciaires

Pour les mineurs, la très légère baisse de la part des mesures judiciaires amorcée en 2009 se poursuit sur le même rythme en 2010 pour les mesures de placement, mais stagne pour les mesures en milieu ouvert ; le principe de subsidiarité inscrit en filigrane dans la réforme de la protection de l'enfance de 2007 s'est pour l'instant peu traduit en chiffres.

Pour les jeunes majeurs, les mesures de placement sur décisions judiciaires ont quasiment disparu au 31 décembre 2010 (0,7 ‰, soit 120 mesures). Concernant les mesures de milieu ouvert, la part des décisions judiciaires continue à diminuer rapidement, avec une perte de près de sept points entre 2009 et 2010, passant de 19,4 ‰ à 12,6 ‰.

3.1.2 L'enquête sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2012

L'enquête sur la situation des pupilles de l'État, mise en place en 1987 par la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), a été confiée à l'ONED en 2006. Cette enquête, initialement réalisée tous les deux ans, est annuelle depuis 2006, permettant ainsi de disposer de données actualisées mais aussi d'un meilleur suivi du devenir immédiat des enfants admis. La collecte se fait au moyen d'un questionnaire, que remplissent conjointement les directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS) et les conseils généraux. Ce questionnaire permet, chaque année, de faire le point sur la situation des pupilles de l'État, le fonctionnement des conseils de famille et sur les agréments d'adoption. L'enquête réalisée en 2013 porte sur la situation des pupilles de l'État au cours de l'année 2012.

La première partie du rapport analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État au 31 décembre 2012, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant. La deuxième partie fait état des mouvements de population, c'est-à-dire des enfants ayant obtenu le statut de pupille au cours de l'année (entrées), des enfants ayant quitté ce statut dans l'année (sorties) ainsi que des placements en vue d'adoption décidés dans l'année par les conseils de famille. Une troisième partie apporte des

informations complémentaires, notamment sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation (1°, 2° et 3° de l'article L.224-4 du CASF), la tutelle des pupilles (fonctionnement des conseils de famille) et les candidats à l'adoption dans chaque département (demandes d'agrément). Enfin, le rapport se conclut par un focus sur les enfants admis au statut du fait de leur situation d'orphelin.

3.1.2.1 La situation des mineurs pupilles de l'État au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, 2 328 enfants ont le statut de pupille de l'État en France, soit un ratio de 16 pour 100 000 mineurs. À cette date, plus de quatre enfants sur dix vivaient dans une famille en vue d'adoption. Au 31 décembre 2012, le taux de pupilles de l'État pour 100 000 mineurs varie de 0 à 47 selon les départements. Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles (53,1 %) et un enfant sur cinq a moins d'un an. Lors de leur admission, 42 % des enfants ont moins d'un an et un peu plus de la moitié des pupilles présents, au 31 décembre 2012, ont été admis après une prise en charge en protection de l'enfance (57 %).

Au 31 décembre 2012, la majorité des enfants (70 %) qui bénéficient du statut de pupille sont des enfants sans filiation (37 %) ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon (33 % art. 350 du Code civil). Les effectifs par catégorie sont relativement stables, hormis pour les enfants sans filiation et les orphelins.

Les pupilles sont en moyenne âgés de 7,7 ans. Cet âge moyen diffère selon les conditions d'admission. En effet, les enfants « sans filiation » sont beaucoup plus jeunes que les autres, la quasi-totalité d'entre eux étant admis dès leur naissance, tandis que les orphelins ainsi que les enfants admis suite à une décision de justice sont les plus âgés lors de leur admission. Pour ces derniers l'admission est presque toujours précédée par une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, alors que pour les enfants remis par leur(s) parent(s), cela n'est le cas que pour deux enfants sur cinq.

Au 31 décembre 2012, près de quatre enfants sur dix bénéficiant du statut de pupille de l'État vivent dans une famille en vue de leur adoption (39,9 %). Celle-ci est le plus souvent une famille agréée du département. Pour les enfants les plus âgés, notamment ceux qui ont été admis suite à une décision judiciaire ou encore les orphelins, la famille d'adoption est alors une fois sur deux la famille d'accueil de l'enfant.

Les enfants qui ne sont pas confiés en vue d'adoption ont en moyenne 10,9 ans. Ils ont pour 78 % d'entre eux bénéficié d'une prise en charge antérieure à l'aide sociale à l'enfance. Les enfants placés en vue d'adoption sont en moyenne quatre fois plus jeunes : 2,9 ans. Les enfants de moins d'un an pour lesquels aucun projet d'adoption n'est formé (11 % des non placés), sont presque tous des enfants qui ne sont pas encore admis à titre définitif ou qui l'ont été dans les deux derniers mois de l'année 2012.

Les enfants qui ne sont pas placés en vue d'adoption présentent des situations diverses. Si 25 % d'entre eux, notamment les plus jeunes, seront probablement accueillis dans une famille en vue d'adoption (un projet étant en cours ou leur statut de pupille n'étant pas encore définitif), pour d'autres enfants, aucun projet d'adoption n'est envisagé. Les motifs d'absence de projet sont variables : certains enfants sont bien insérés dans leur famille d'accueil (10 %), d'autres ne sont pas prêts à être adoptés en raison de séquelles psychologiques, d'échec d'adoption, ou de refus de l'enfant (13 %). Pour 4 %, des liens, y compris juridiques (tutelle) perdurent avec leur famille. Enfin, pour 47 % des enfants, aucune famille en vue d'adoption n'a été trouvée pour des raisons liées à leur état de santé, à un handicap, à leur âge élevé ou leur appartenance à une fratrie.

Les enfants présentant une situation spécifique du point de vue de leur santé, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie représentent près de 42 % des enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État au 31 décembre 2012. Si 20 % d'entre eux sont confiés à une famille en vue d'adoption (contre 56 % des pupilles n'ayant aucun besoin spécifique), cette proportion est néanmoins en augmentation, notamment pour les enfants dits « âgés ».

La situation des enfants ayant un problème de santé est très différente de celle des enfants repérés comme « âgés » ou en fratrie. Les premiers ont été admis au statut de pupille de l'État relativement jeunes (47 % à moins d'un an) et près de cinq sur dix sont des enfants sans filiation ou des enfants remis par leurs parents. À l'inverse, les seconds ont été admis à un âge relativement élevé (en moyenne 10,3 ans pour les enfants « âgés » et 7,9 ans pour les enfants en fratrie) et très souvent suite à une décision judiciaire (respectivement 64 % et 73 %) ; une prise en charge préalable à l'aide sociale à l'enfance a donc été quasi-systématique pour ces enfants.

3.1.2.2 Les mouvements des populations au cours de l'année 2012

En 2012, 988 nouveaux enfants ont obtenu le statut de pupille de l'État, soit à titre définitif, soit à titre provisoire ; ce qui représente un peu plus d'une admission pour 1 000 naissances. Cette proportion varie de 0 à 3 pour 1 000 selon les départements.

Huit admissions sur dix concernent des enfants « sans filiation » ou admis suite à une déclaration judiciaire d'abandon. Âgés en moyenne de 3,1 ans, les deux tiers des enfants ont moins d'un an lors de leur admission et 12 % d'entre eux ont atteint ou dépassé leur dixième anniversaire. Les plus âgés sont, dans la plupart des cas, admis suite à une décision judiciaire ou au décès de leurs parents.

Dans les mois qui suivent l'admission, la situation des pupilles est susceptible de changer rapidement. Ainsi, au cours de l'année 2012, 42 % des nouveaux admis avaient été placés dans une famille en vue d'adoption et pour certains d'entre eux, le jugement d'adoption a été prononcé. À l'inverse, 12 % des enfants admis au cours de l'année sont retournés dans leur famille de naissance. Enfin, alors que 20 % des nouveaux admis sont des enfants à besoins spécifiques, c'est le cas de seulement 6 % de ces enfants quittant très vite le statut de pupille.

Durant l'année 2012, 1 042 enfants ont quitté le statut de pupille de l'État (en baisse de 2 % par rapport à 2011) : 70 % des sorties font suite à un jugement d'adoption, 16 % à la majorité des pupilles et 12 % à un retour chez les parents de naissance. Les jeunes devenus majeurs au cours de l'année 2012 sont restés pupilles de l'État pendant, en moyenne, 8,5 ans.

3.1.2.3 Analyses complémentaires

3.1.2.3.1 Accouchement sous le secret, échec d'adoption, enfants remis par une personne qualifiée

En 2012, 697 enfants ont été confiés à une famille en vue d'adoption. Les enfants confiés sont très jeunes (trois sur quatre ont moins d'un an), majoritairement admis suite à l'article L.224-4 1° du CASF (70 %) et très souvent confiés à une famille agréée du département (82 %).

Le nombre de naissances suite à un accouchement avec demande de secret a poursuivi sa diminution de 8 % entre 2011 et 2012, il passe de 628 à 579. Parallèlement, cinq enfants ont été trouvés en 2012.

Au cours de l'année, cinq enfants ont été admis comme pupilles de l'État suite à un échec d'adoption et 56 enfants ont été remis en vue d'adoption avec une filiation établie.

Concernant les enfants restitués en 2012, 63 % des familles se voient proposer et ont accepté un accompagnement (accompagnement en service social renforcé, en PMI renforcé ou encore une mesure de protection de l'enfance).

3.1.2.3.2 Les conseils de famille

En France, 117 conseils de famille suivent la situation des 2 328 enfants présents au 31 décembre 2012, soit une moyenne de 20 enfants par conseil de famille.

Alors que 3 % des conseils de famille sont présidés par un assistant familial, 34 % des conseils sont présidés par un représentant d'une association familiale. Ces derniers sont, devant les anciens pupilles, les plus assidus aux réunions des conseils de famille qui ont lieu en moyenne un peu moins de sept fois dans l'année. L'audition des pupilles par les conseils de famille est plus fréquente. On estime que la situation d'environ 14 % des pupilles n'a pas été examinée au cours de l'année 2012, comme le stipule pourtant la loi. Par ailleurs, face à l'augmentation des changements de lieu de placement (218 enfants) et des échecs de placement en vue d'adoption (9), se pose la question de la stabilité du lieu de vie des pupilles.

3.1.2.3.3 Les agréments

Après la forte baisse de demandes d'agréments constatée en 2011 (- 19 %), c'est une diminution plus modérée des demandes d'agréments qui a été enregistrée par les conseils généraux, puisqu'elles passent

de 7 337 à 6 840 en 2012 (- 7 %). Les présidents des conseils généraux ont délivré, durant l'année 2012, 5 332 agréments d'adoption, un chiffre en baisse de 9 % par rapport à 2011.

Par ailleurs, les retraits d'agrément sont en baisse passant de 875 à 783 en 2012, de même que les refus d'agréments (passant de 798 à 656).

Ainsi, au 31 décembre 2012, environ 20 600 agréments d'adoption étaient en cours de validité, soit une baisse de 9 % par rapport à 2011.

3.1.2.3.4 Le focus : les orphelins admis au statut de pupilles de l'État

Les données chiffrées sur la situation des enfants orphelins, en France, sont rares. L'enquête annuelle sur la situation des pupilles de l'État permet de disposer de quelques données sur la situation des enfants orphelins de père et de mère pour lesquels une tutelle familiale n'a pu se mettre en place.

Ainsi au 31 décembre 2012, ce sont 221 enfants orphelins qui bénéficient du statut de pupilles de l'État, représentant 9,5 % de l'ensemble des enfants bénéficiant du statut.

Une analyse portant sur les sorties du statut de ces enfants, entre 2005 et 2012, permet de distinguer trois types de sortie du statut : au moment de la majorité (68 %), suite à un jugement d'adoption (18 %) ou par la mise en place d'une tutelle familiale (12 %) ; les premiers sont le plus souvent des enfants admis au statut de pupille à un âge avancé, les seconds lorsqu'ils étaient jeunes, alors que la répartition par âge des troisièmes est régulière.

3.1.3 La participation de l'ONED au réseau des indicateurs sociaux départementaux

Deux chargés d'étude ont participé au réseau des Indicateurs sociaux départementaux (ISD) copiloté par l'ADF et la Drees. Le groupe technique qui rend compte des travaux réalisés par les deux sous-groupes de travail (relatifs à la protection de l'enfance en danger d'une part et aux personnes en situation de handicap d'autre part) s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2013. L'ONED a participé aux trois réunions qui se sont tenues dans le cadre du sous-groupe dédié à la protection de l'enfance.

Au-delà de la mise à jour de la documentation globale des ISD et de la mise en forme de quelques indicateurs, les deux sous-groupes de travail ont produits deux types de documents :

- une liste de propositions sur les indicateurs : point sur les expertises menées, propositions d'ajout de sous indicateurs etc.
- une synthèse des exploitations des indicateurs menées par les sous-groupes

Un nouveau site collaboratif du réseau des indicateurs sociaux départementaux a été mis en place au cours de l'année 2013, avec en partage pour l'ensemble des membres du réseau : des informations (événements, publications..), les dates de réunion, un forum, les archives des précédents groupes de

travail, etc. Le site s'appelle INDIC et il est accessible à l'adresse suivante : <https://collaboratif.sante.gouv.fr/sites/INDIC/>

Le réseau, sous l'impulsion de la Drees, a également mis en chantier un projet de lettre d'information du réseau. L'ambition de cette lettre est une diffusion large à destination notamment :

- de l'ensemble des présidents de conseils généraux, membres ou non du réseau ;
- des Directeurs des DRJSCS, des DIRECCTE, des ARS, des CARSAT, des recteurs d'académie, et aux services études et diffusion des directions régionales de l'Insee ;
- de l'Andass, l'UNCCAS, l'AMF et l'ADCF ;
- de la Cnaf, la CCMSA, la CNAMTS, la CNAV, Pôle Emploi ;
- de la Dares, la DEPP, la Fnors.

Fin 2013, 48 des 76 indicateurs définis sont désormais disponibles sur le site Internet de l'Insee.

3.2 Le développement des études et des recherches

3.2.1 Les mouvements au sein du conseil scientifique

Au cours de l'année 2013 a été entreprise une démarche de dynamisation du Conseil scientifique, qui s'est traduite par la refonte des outils utilisés pour les procédures de cette instance, mais aussi et surtout par l'arrivée de nouveaux membres.

Au 1^{er} janvier 2013, deux postes étaient en effet à pourvoir au sein du collège des membres à titre personnel, en raison de la démission en cours de mandat de Jacques Commaille et de le l'arrivée à terme du mandat d'Eric Plaisance fin 2012. Ce nombre est passé à 3 avec la démission d'Adeline Gouttenoire début 2013.

Sur proposition du Directeur général du GIP Enfance en Danger et après avis du Directeur de l'ONED, ont ainsi été nommés par le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 :

- Édouard Durand, magistrat responsable de formation à l'ENM.
- Karl Hanson, professeur ordinaire en droit public, Institut Universitaire Kurt Bösch (Sion, Suisse).
- Bernadette Tillard, professeure de Sociologie, Université de Lille I.

Par ailleurs, deux organismes ont nommé de nouveaux représentants au sein du collège des membres à titre institutionnel. Il s'agit de la direction générale de la Recherche et de l'Innovation du ministère de la Recherche (DGRI), qui a nommé Agnès Netter en remplacement de Philippe Casella, et de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), représenté désormais par Geneviève Avenard en remplacement de Cyprien Avenel. Le Conseil scientifique est donc désormais au complet, les nouveaux membres ayant pris leurs fonctions dès la séance du 2 octobre 2013.

Au 1^{er} janvier 2014, la composition du Conseil scientifique de l'ONED est la suivante :

8 Représentants institutionnels :	
1 représentant de l'Andass (Association nationale des directeurs de l'action sociale et sanitaire)	BELLEE VAN THONG Marie-Françoise Directrice Enfance Famille
1 représentant de la Direction de la recherche, Secteur SHS (DGRI) (Ministère Enseignement supérieur et Recherche)	NETTER Agnès Chef de mission parité et lutte contre les discriminations
1 représentant de la Mission de recherche Droit et Justice (Ministère Justice)	GARIOUD Georges Directeur adjoint
1 représentant de l'INHESJ Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Premier Ministre)	PALACIO Manuel Conseiller auprès du Directeur
1 représentant de la DGCS Direction générale de la Cohésion sociale (Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale)	FOUREL Christophe AVENEL Cyprien En alternance
1 représentant de l'Odas Observatoire national de l'action sociale décentralisée	AVENARD Geneviève Conseillère stratégique
1 représentant de la Fondation de France	BOUVIER Anne Resp. Programme enfance
1 représentant de l'Ined Institut national des études démographiques	BONVALET Catherine Directrice de recherche
8 Représentants à titre personnel :	
Professeur titulaire de la Chaire Travail social et intervention social CNAM	JAEGER Marcel Président du Conseil scientifique
Privatdozent en sociologie Université Libre de Berlin	WOLFF Reinhart Vice-président du Conseil scientifique
Directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent et du CMPP Départemental, Marseille, CG 13.	BRONSARD Guillaume
Professeur de psychologie clinique Université de Rouen	GOVINDAMA Yolande
Professeur de Sociologie UBO – Faculté de lettres et sciences humaines	VILBROD Alain
Magistrat responsable de formation École nationale de la Magistrature	DURAND Édouard
Professeur ordinaire en droit public Institut universitaire Kurt Bösch, Sion	HANSON Karl
Professeure de Sociologie Université de Lille I	TILLARD Bernadette

3.2.2 L'appel d'offres de l'ONED 2013

L'ONED a lancé son appel d'offres annuel, ouvert et thématique, en protection de l'enfance. L'appel d'offres thématique (AOT) a pour intitulé « Maltraitance(s) en 2013 : Comprendre les évolutions (conceptuelles, cliniques, juridiques, professionnelles...) pour mieux y répondre ».

À l'issue de ces appels d'offres, le conseil d'administration, sur proposition du Conseil scientifique, a retenu quatre études et recherches.

Appel d'offres	Intitulé	Responsable scientifique	Durée	Financement demandé (€)	Institutions (gras: porteurs)
Thématique	Les violences envers les enfants dans le Perche ornaï	Dominique Beynier	18 mois	21 000	Université de Caen; CAF Orne (instruction), CG Orne (instruction)
Thématique	Appréciation des situations de maltraitance(s) intrafamiliale(s)	Eliane Corbet	18 mois	35 010	CREAI RA; CG 22 (acquis), CG 38 (acquis), PJJ (instruction)
Ouvert	Regards d'enfants sur l'incarcération: mise en place d'un groupe d'expression d'enfants de parents ou de proches incarcérés. Accompagnement et soutien au maintien des liens familiaux	Astrid Hirschelmann & Anne Winter	13 mois	29 663,94	Université Rennes 2, Fondation de France (acquis), Région Bretagne (année 1 acquis, année 2 instruction)
Ouvert	La dimension spatiale de l'enfance en danger : spécificités territoriales des situations familiales et effets des contextes territoriaux	Eugénie Terrier	12 mois	9 542	ARTSB- IRTS de Bretagne; DGCS (PREFAS) (acquis), CG 35 (PREFAS) (acquis), Université Rennes 2

3.2.3 Le retour des recherches

Quatre recherches financées au titre des appels d'offres antérieurs ont également abouti à l'envoi de rapports finaux à l'ONED tout au long de l'année 2013, validés par le Conseil scientifique.

- AOT 2010 : « Santé et qualité de vie des enfants accueillis dans les établissements de la protection de l'enfance: l'exemple de la Loire-Atlantique » sous la direction de Catherine Sellenet (Université de Nantes)
- AOT 2010 : « Enquête sur l'évolution des jeunes ayant été admis avant l'âge de 4 ans en pouponnière », sous la direction de Serge Fanello et de Daniel Rousseau (Université d'Angers)
- AOO 2011 : « L'évolution des dynamiques relationnelles et individuelles en accueil familial : Analyse longitudinale des processus développementaux et parentaux pour 40 situations d'enfants accueillis », sous la direction de Séverine Euillet (Université Paris Ouest-Nanterre).
- AOT 2012 : « La place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance: entre discours et réalités », sous la direction de Jean-Yves Barreyre (CREAI Nord-Pas-de-Calais/ CREAHI Ile-de-France)

Le rapport final d'une autre recherche retenue dans le cadre de l'appel d'offres 2012, reçu en 2013, a quant à lui été rejeté en l'état.

Les synthèses des rapports validés par le conseil scientifique sont disponibles, avec l'accord de leurs auteurs, sur le site de l'ONED (<http://www.oned.gouv.fr/etudes-et-recherches>).

3.2.4 Le séminaire de l'ONED

L'année 2013 a permis au séminaire de recherche de l'ONED de trouver un nouveau rythme, calé sur l'année civile. Cinq séances ont eu lieu autour de la thématique centrale des vulnérabilités, et déclinant chacune un aspect de cette problématique :

- 25/01/2013 : Pauvreté, vulnérabilité socio-sanitaire et problématique du logement dans le champ de la protection de l'enfance
- 22/03/2013 : Mineurs isolés étrangers (MIE) : Itinéraires migratoires et parcours biographiques entre « ici » et « là-bas »
- 24/05/2013 : Parcours de vie des jeunes placés : traumatismes et résilience
- 27/09/2013 : Non-scolarisation, minorités et processus de vulnérabilité: perspectives nationales et internationales
- 22/11/2013 : Conclusion : Vulnérabilité et identification des risques : efficacies et déficiences

Ces séances ont donné l'occasion à une vingtaine de participants de tous horizons, chercheurs comme praticiens, d'échanger sur les enjeux auxquels ils sont confrontés. Un dossier thématique reprenant les

interventions de ce séminaire est en cours de préparation et devrait être publié au cours de l'année 2014.

3.2.5 Les journées d'étude thématiques de l'ONED

Enfin, l'ONED a organisé dans le cadre de la valorisation de la recherche deux journées d'études ouverte à un large public concerné par la protection de l'enfance, aussi bien chercheurs que praticiens.

La première, organisée le 19 juin 2013, concernait « La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance ». Elle présentait les résultats des trois recherches retenues au titre de l'appel d'offres thématique qui était consacré à ce sujet pour l'année 2010. Experts et grands témoins ont permis d'ouvrir la réflexion à d'autres actions et d'autres perspectives. Cent cinquante inscrits venus de toute la France ont participé gratuitement à cette journée ouverte à tous.

La seconde, organisée en collaboration avec l'Ined et le laboratoire Printemps le 10 octobre 2013, avait pour thème « La transition à l'âge adulte après une mesure de protection ». Elle avait lieu à l'occasion de la rencontre annuelle du réseau international INTRAC (*International network on the Transition into adulthood from care*) et visait à faire connaître les travaux de chercheurs européens et étrangers sur la question. Grâce à une traduction simultanée organisée de et vers l'anglais tout au long de la journée, chercheurs et praticiens français ont pu découvrir d'importantes recherches récentes et faire connaître à des chercheurs non-francophones du réseau leurs propres travaux et interrogations. Deux cents inscrits ont participé à ces travaux tout au long de la journée. L'inscription, là encore, était gratuite.

Les présentations de ces deux journées sont actuellement en train d'être rassemblées afin de les rendre disponibles au plus grand nombre, au moins sous forme électronique.

3.2.6 L'atelier recherche sur « Le devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance »

Il ne fait plus de doute aujourd'hui que la question du devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge en protection de l'enfance est fondamentale, mais il est aussi reconnu que la mise en place d'une étude sur ce sujet est bien souvent difficile. Malgré tout, un certain nombre d'associations ou de conseils généraux, souvent en lien avec des équipes de recherche, s'engagent actuellement dans ce type d'études. Ces travaux, quantitatifs et qualitatifs, répondent à plusieurs objectifs convergents : donner la parole aux principaux acteurs de la protection de l'enfance – à savoir les personnes prises en charge – répondre à l'une des préoccupations des services de protection de l'enfance et des professionnels sur les apports et les limites de leurs prises en charge et prendre en considération les éléments non seulement quantitatifs, mais aussi biographiques dans les dispositifs d'évaluation des politiques publiques.

L'ONED a souhaité accompagner cette dynamique, notamment par la mise en place d'un atelier sur « Le devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ». L'objectif de cet

atelier est de mutualiser et de partager des expériences entre les équipes de recherche, les départements et les associations afin d'aborder les questions méthodologiques, les obstacles rencontrés et les réponses pratiques qui ont pu être apportées. En effet, comment retrouver des personnes anciennement placées quelques années après leur sortie du dispositif ? Quelles méthodes utiliser pour quels objectifs ? Quelles sont les règles à respecter et les précautions à prendre (notamment par rapport à la Cnil) ? Comment trouver un équilibre entre le droit à l'oubli et la nécessité d'une production de connaissances ? Ces types de questionnements ont permis d'amorcer et de favoriser la réflexion lors de trois séances, les 29 juin 2011, 24 avril 2012 et 5 février 2013. Ces Ateliers ont permis la construction d'un guide méthodologique publié en novembre 2013 dont l'intérêt est de créer une base commune pour les équipes de recherche et acteurs locaux qui souhaitent mettre en place une étude sur la question du devenir à l'âge adulte des enfants pris en charge. Le guide a été présenté avant sa publication lors de la journée INTRAC (*International network on transitions to adulthood from care*) co-organisée par l'ONED en octobre 2013, et a suscité de nombreux intérêts, autant de la part des départements que du monde associatif, mais aussi du côté des médias spécialisés (cf. l'article des ASH du 24/01/2014 notamment).

3.3 Les partenariats avec l'international

3.3.1 Le séminaire European Social Network (ESN)

Le GIP/ONED est membre du réseau *European Social Network* (ESN), réseau des acteurs publics de politiques sociales, qui permet échanges, mutualisations et recherches. À ce titre, en 2013, se sont tenus :

- le groupe de travail par les pairs (LPI) sur les nouvelles gouvernances et innovations en matière de services sociaux. Le Directeur général, membre de groupe de travail depuis 2012 a participé aux séances des 24 et 25 mars à Brighton (GB), les 20 et 21 mai à Londres et les 9 et 10 septembre à Bruxelles. À cet effet, le Directeur général a assuré une intervention à Londres sur le partenariat « Services sociaux et éducation » ;
- le Directeur général a participé au séminaire du 15 mai à Dublin (Irlande) et présenté une intervention sur « Les politiques françaises d'investissement dans les services de l'enfance et de la jeunesse ».

3.3.2 Le réseau de ChildONEurope

Le GIPED/ONED est membre du réseau européen ChildONEurope depuis 2005. Le Directeur général assure la présidence du réseau depuis 2011. À ce titre, le Directeur général et le Directeur de l'ONED ont participé :

- au séminaire du 23 mai à Florence intitulé « Les nouvelles perspectives de politiques publiques en matière de parentalité positive » ;
- à l'assemblée générale du 24 mai à Florence.

Par ailleurs, le Directeur général a participé à l'assemblée générale du 17 décembre à Bruxelles ayant pour objet les modifications des statuts du réseau.

3.3.3 ISPCAN

Du 15 au 18 septembre, le Directeur général du GIPED et deux chargées d'études se sont rendus à Dublin pour la 13^e conférence européenne organisée par l'*International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect* (Ispcan) afin de présenter le dispositif de remontée de données.

3.3.4 Les autres participations à des manifestations internationales

Le 7 juin, une chargée de mission s'est déplacée à Bruxelles pour la rencontre du réseau européen APFEL (réseau européen en placement familial).

Du 6 au 9 octobre, une chargée d'études s'est rendue en Israël pour participer au groupe de travail pour jeunes chercheurs spécialisés dans le domaine de l'enfance en danger, organisé à Jérusalem par l'Institut Haruv.

Le 18 décembre, le 8^e Forum des droits de l'enfant organisé par la Commission européenne s'est tenu à Bruxelles. Le Directeur général a présenté en séance plénière une intervention sur « Une approche systémique des politiques de protection de l'enfance, un exemple : le système français. »

3.3.5 Échanges avec l'international

Le 15 février, l'équipe de l'ONED a rencontré Carl Lacharité et Claire Chamberland, chercheurs québécois, afin d'échanger sur l'actualité de la protection de l'enfance dans les deux pays.

Au mois d'avril, la direction de l'ONED s'est rendue en Suisse afin de nouer des contacts entre les deux pays et d'étudier une éventuelle candidature au Conseil scientifique.

Les 14 et 15 novembre 2013, le Directeur de l'ONED et une chargée d'étude sont intervenus au colloque « Autour de l'enfant. Parents, intervenant-e-s, institutions », organisé par le comité de recherche "Sociologie de la famille" (CR 08) de l'Association internationale des sociologues de langue

française (AISLF). Ce colloque a eu lieu à la Haute école de travail social et de la santé - EESP à Lausanne. Il a rassemblé de nombreux chercheurs suisses, québécois, français, belges et professionnels autour des questions de parentalité et de protection de l'enfance.

3.4 Les publications de l'ONED

3.4.1 Les publications de l'institution

Outre la rédaction du rapport annuel et du rapport sur la situation des pupilles de l'État, l'ONED a publié différents documents en 2013 :

- *Les recherches francophones sur les parcours de placement, la transition à l'âge adulte et le devenir des enfants placés* : cette revue de littérature a vocation à donner un aperçu des études et recherches menées sur les questions du parcours de placement, de la transition à l'âge adulte et du devenir des enfants placés.
- Guide méthodologique : *Les enquêtes sur le devenir à l'âge adulte des enfants placés* : en distinguant les trois grands moments des enquêtes (la préparation, la réalisation, la restitution), ce guide, destiné aux départements et aux associations, a pour objectif de donner quelques éléments pratiques sur la réalisation d'une étude sur le devenir à l'âge adulte des enfants accueillis en protection de l'enfance.
- *Famille, parenté, parentalité et protection de l'enfance – Quelle parentalité partagée dans le placement ?* Ce dossier thématique est composé des contributions de six auteurs. Il analyse comment, autour des questions de suppléance, peut se dessiner une approche particulière de la parentalité en protection de l'enfance, partagée entre les parents et les professionnels. Il est complété par deux articles abordant la question plus générale du lien parent-enfant dans une approche psychanalytique et anthropologique, ainsi que par des annexes juridiques qui font le point sur la question.



3.4.2 Les publications externes des membres de l'ONED

Le Directeur du GIPED, le Directeur de l'ONED et une chargée d'étude ont coécrit avec Thomas Gabriel et Samuel Keller un article pour le numéro 22 de la revue *Psychosocial Intervention* intitulé « Out of home care in France and Switzerland ».

4. Le centre de ressources de l'ONED et sa communication

4.1 Le centre de documentation et la veille scientifique

Le travail classique de collecte, traitement et diffusion de l'information a été poursuivie sur l'année 2013 par la documentaliste. Aussi la base de données interne SIDO s'est enrichi de 130 notices et le prêt automatisé, à partir de cette base, a été mis en place afin de faciliter la gestion du prêt et d'avoir une traçabilité des documents. Un système de relances permet de rappeler à l'utilisateur la date limite pour rapporter le document.

Le dossier de presse a été envoyé avec une périodicité bimensuelle et l'ensemble des collaborateurs a été également informé des nouvelles acquisitions du centre de documentation par l'envoi d'une liste.

Un abonnement à la plate-forme électronique www.cairn.info a été contracté afin de proposer à l'ensemble des collaborateurs un accès développé aux revues et articles dans le domaine des sciences humaines et sociales.

4.2 Le site de l'ONED : www.oned.gouv.fr

L'année 2013 a permis d'atteindre la vitesse de croisière du nouveau site mis en place en octobre 2012. La documentaliste a pu se familiariser avec les différentes rubriques dans un souci constant de valorisation des informations et notamment de celles de l'ONED. De plus elle s'est formée à la rédaction Web lors d'une session de formation sur deux jours à la CEGOS.

L'espace réservé aux ODPE a fait l'objet d'une refonte en octobre 2013 afin de faciliter l'accès aux documents. La documentaliste a coordonné ce projet (expression des besoins, écriture du cahier des charges, choix du prestataire, relations avec de dernier et recettage).

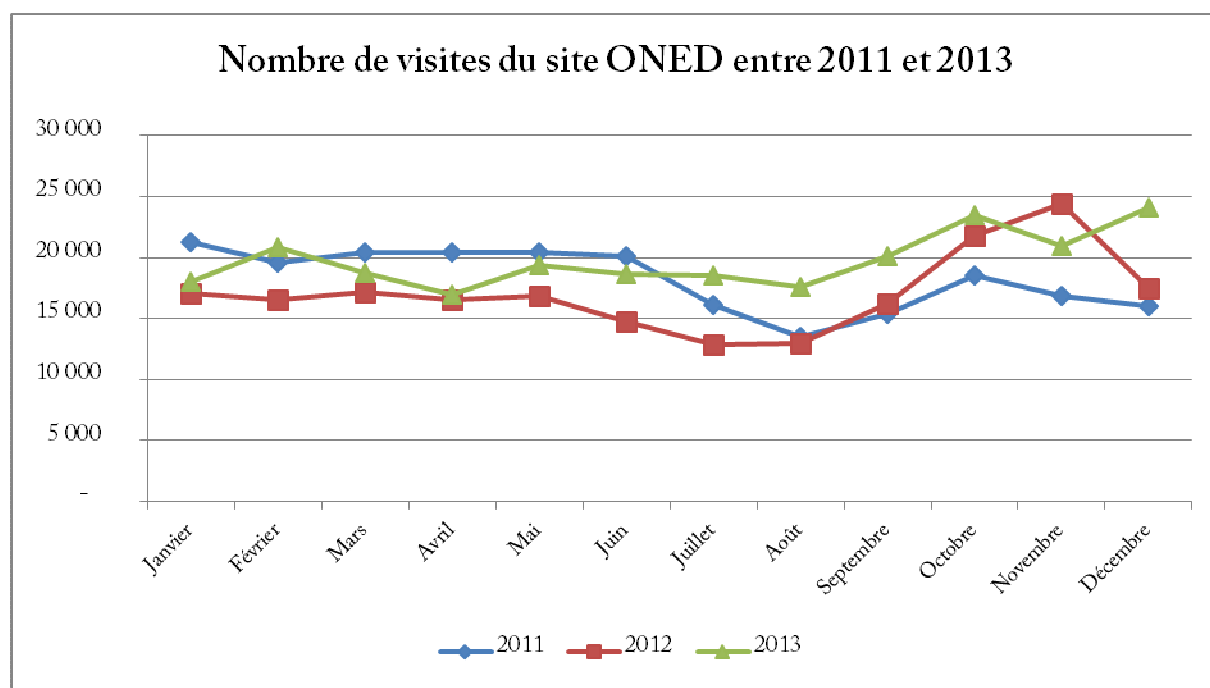
Cet espace propose un ensemble de ressources visant à accompagner les départements dans leurs différentes phases de création et d'évolution. Il a également pour objectif d'optimiser le partage et les échanges autour des expériences de chacun, de mutualiser les connaissances et de développer une synergie entre eux.

Cet outil se compose de la façon suivante :

- o **une foire aux questions** évoquant les principales interrogations technico-pratiques sur la remontée des données ;
- o **un annuaire des ODPE** répertoriant les correspondants des différents départements ;
- o **un agenda** recensant les manifestations (comités de pilotage et technique, séminaire annuel des ODPE, journées d'études...) ;

- o **une bibliothèque comprenant des documents** réglementaires et législatifs (décret, loi...) ; des recherches et études ; des documents techniques des départements (rapports d'observatoires, tableaux de bord, schémas départementaux, guides du signalement, guides d'évaluation...) ; des documents de référence (Insee, Cnis, secret statistique...) et enfin des documents relatifs à la remontée de données (outil d'aide à la saisie, fichier d'exportation...).

4.2.1 La fréquentation du site



4.2.2 Intranet

Un travail de refonte de l'intranet a été engagé sur l'année 2013 en collaboration avec la responsable communication du SNATED afin d'informer au mieux l'ensemble du personnel du GIPED.

L'arborescence retenue sera la suivante :

- actualités
- service documentation
- infos communication
- groupes de travail
- ressources humaines
- documents institutionnels
- informatique / téléphonie
- informations pratiques
- vos suggestions

4.3 Les Lettres de l'ONED

Au cours de l'année 2013, six Lettres ont été réalisées. Elles ont été diffusées par voie électronique à 446 abonnés et par voie postale à 185 personnes (Directeurs enfance famille des conseils généraux et membres du Conseil d'administration). Les Lettres sont aussi téléchargeables sur le site internet de l'ONED.

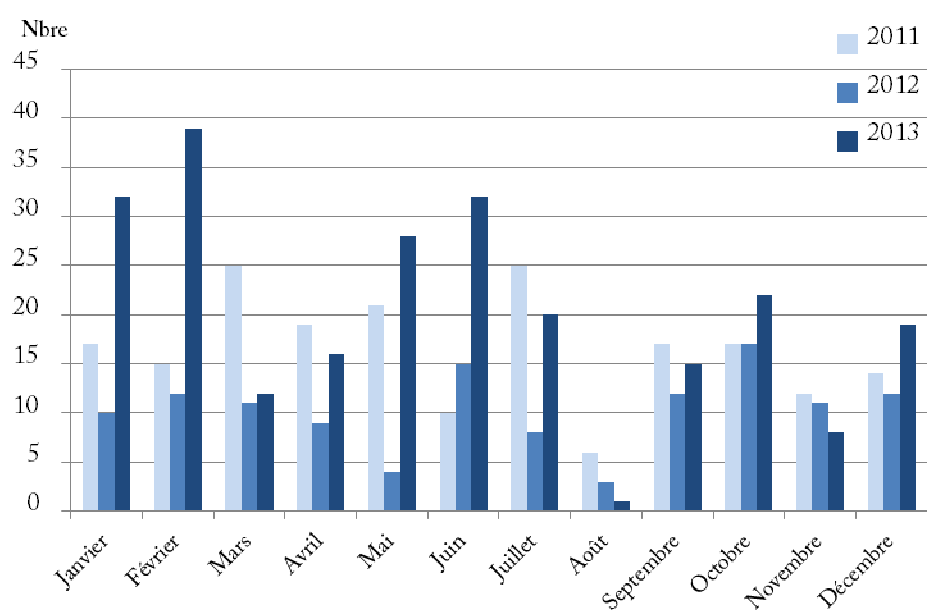
4.4 L'ONED et les médias

En 2013, l'ONED a diffusé huit communiqués de presse :

- 22 janvier : sortie du rapport sur la situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2011 ;
- 26 mars : sortie de la revue de littérature sur les études et recherches en sciences humaines et sociales menées sur les questions du parcours de placement, de la transition à l'âge adulte et du devenir des enfants pris en charge à l'Aide sociale à l'enfance ;
- 30 mai : sortie du huitième rapport annuel au Gouvernement et au Parlement ;
- 4 juin : journée d'étude consacrée à la santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance ;
- 2 juillet : publication des préconisations du comité d'experts suite à la démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus sur le périmètre de l'observation de la population prise en charge dans le dispositif de protection de l'enfance ;
- 25 juillet : annonce de la journée du 10 octobre organisée en collaboration avec l'Ined sur la transition à l'âge adulte après une mesure de protection ;
- 18 septembre : sortie du dossier thématique « Famille, parenté, parentalité et protection de l'enfance. Quelle parentalité partagée dans le placement ? » ;
- 18 décembre : lancement des appels d'offres ouvert et thématique 2014.

L'ONED a également fait l'objet de 244 citations dans la presse généraliste et spécialisée, notamment liées à son actualité (journées d'étude, publications de rapports).

Citations et articles sur l'ONED en 2011,2012 et 2013



GIP Enfance en Danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17 - Tél : +33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : +33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr